Mémoire déposé au comité chargé de la Revue en éducation au Manitoba

Mai 2019

Commission scolaire franco-manitobaine

(CSFM)

Table des matières

PRÉAMBULE **3**

L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS AU MANITOBA **4**

LA DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE : DE LA NAISSANCE À AUJOURD'HUI **6**

ARTICLE 23 DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS **10**

LOI SUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE **11**

LES SIX (6) SPHÈRES D'INTÉRÊTS POUR LA COMMISSION SUR LA REVUE EN ÉDUCATION **12**

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA DSFM (ET TRANSPORT SCOLAIRE) **25**

PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES À LA DSFM **29**

RÉUSSITE SCOLAIRE VERSUS RÉUSSITE ÉDUCATIVE **30**

IMPACT ÉCONOMIQUE D'UNE POPULATION BILINGUE **31**

RECOMMANDATIONS **32**

STRUCTURE INTERMINISTÉRIELLE **34**

CONCLUSION **37**

ANNEXES – LETTRES D'APPUI

PRÉAMBULE

Les commissaires élus de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) aimeraient remercier les représentants de la commission portant sur la Revue en éducation au Manitoba quant à la possibilité qui leur est offerte de partager avec eux non seulement tout ce qui sous-tend l'éducation en français au Manitoba, mais aussi les réussites et les défis qui occupent le quotidien de nos écoles.

En tant que commissaires élus, nous avons le devoir d'être non seulement la voix des parents, mais aussi les défenseurs des élèves et de tous les acteurs qui gravitent autour de l'école. Le rôle du commissaire, pour nous tous, est bien plus que faire de la figuration. Nos gestes et nos décisions ont un impact direct sur le bien-être de l'élève et des écoles, et bien que ce rôle puisse parfois être mal compris par les gens de l'extérieur du monde de l'éducation, il n'en demeure pas moins important, voir vital, et à cet égard nous demeurons convaincus que nous faisons une différence.

Nous croyons que l'éducation ne doit pas être statique et par conséquent, le travail que nous effectuons demande que nous travaillions d'une seule voix et en unisson avec nos administrateurs, nos parents, notre personnel et surtout nos élèves afin qu'ensemble, nous puissions mettre tout en œuvre pour assurer la réussite de tout un chacun.

Maintenant pour en revenir à la Revue en éducation nous croyons que si elle est faite dans les règles de l'art, cet exercice permettra au monde de l'éducation en général, mais pour nous commissaires de la DSFM en particulier, d'obtenir de précieuses informations qui aideront à confirmer toutes initiatives entreprises jusqu'à ce jour, mais aussi de revoir certaines pratiques, ceci afin de s'assurer que nous continuons d'offrir la meilleure éducation possible à nos élèves, et ainsi leur permettre de développer tous les outils nécessaires à contribuer à la société de demain.

Nous demeurons disponibles pour répondre à d'éventuelles questions. Encore une fois merci de l'attention que vous porterez à notre document.

L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION EN FRANÇAIS AU MANITOBA

Afin de bien comprendre la situation actuelle de l'éducation en français au Manitoba, nous croyons qu'il est important pour débuter ce document, de faire un survol des événements qui menèrent à la création de la DSFM.

L'éducation en français au Manitoba n'est pas un concept nouveau. Déjà en 1870, une loi portant sur la protection du français dans les écoles confessionnelles est passée.

Vingt années plus tard, soit en 1890, la province du Manitoba vote la suppression du français comme langue officielle. Il s'agit d'un recul pour les francophones, et le début d'une assimilation linguistique par la majorité.

De 1890 à 1916, pour faire suite à la suppression du français comme langue officielle au Manitoba, la « crise des écoles manitobaines »[1] fait rage. Bien que l'éducation en français demeure, le gouvernement manitobain met fin au financement des écoles catholiques (donc majoritairement celles fréquentées par les francophones).

En 1896, un compromis (compromis Laurier-Greenway)[2] est atteint et donc sans remettre en cause la législation de 1890, il permet, sous certaines conditions, l'enseignement religieux d'une demi-heure en fin d'après-midi. Sous certaines conditions aussi, des enseignantes et des enseignants catholiques peuvent être engagés dans les écoles et le français, comme pour les autres langues de minorités, peut être enseigné là où la demande le justifie.

En mars 1916, le gouvernement de Tobias Crawford Norris[3] abolit la clause des écoles bilingues de la Loi sur les écoles publiques (*Public Schools Act*) introduite par l'accord Greenway-Laurier. L'enseignement public de toute autre langue et en toute autre langue que l'anglais est éliminé au Manitoba. Il s'agit d'un coup dur pour les francophones qui doivent se résigner à fréquenter des écoles de langue anglaise. On peut certainement encercler cette date en rouge comme marquant le début de l'assimilation puisque pour les 50 prochaines années, les francophones n'auront d'autres choix que d'être instruits dans la langue de la majorité. Il s'agit de deux générations consécutives qui perdent non seulement leur langue, mais leur héritage et leur identité.

Pour faire suite à l'abolition des écoles bilingues en 1916, les francophones se mobilisent et posent des gestes et des actions qui permettront la survie de l'éducation en français. Durant les 50 prochaines années, les enseignants, majoritairement appuyés par le clergé, défieront l'autorité et, souvent en cachette, enseigneront en français.

En 1967, le gouvernement de Dufferin Roblin adopte la loi 59 autorisant[4] le français non plus seulement comme langue enseignée, mais en tant que langue d'enseignement jusqu'à 50 % de la journée. Un autre pas est franchi en 1970, sous le gouvernement d'Edward Schreyer, quand le français devient langue d'enseignement au même titre que l'anglais.

[1] https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des
[2] http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/manitoba-Laurier-Greenway.htm
[3] https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des
[4] https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des

En 1982, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés est adopté ce qui garantit aux minorités de langues officielles l'accès et la gestion des écoles de leur langue maternelle. Cet article de la Charte est vital quant à la survie de la langue française hors Québec.

En 1988 la Fédération des parents francophones du Manitoba revendique la création d'une division scolaire francophone. Finalement, après six années de longs combats, en 1994, la province du Manitoba autorise la création de la DSFM; une division scolaire provinciale gérée par et pour les francophones.

En 2016 la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

LA DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE : DE LA NAISSANCE À AUJOURD'HUI

La DSFM a vu le jour en 1994. Avant cette date, certaines écoles françaises existaient, mais se retrouvaient au sein des divisions scolaires anglaises où la gouvernance était dans la langue de la majorité et où l'enseignement en français était plus du format « programme de langue ».

La DSFM, en 1994, est donc devenue légalement responsable de la gestion et de l'administration de l'éducation en français langue première au Manitoba. Pour contrer la perte de plusieurs élèves dont les parents voulaient se prévaloir du droit à l'éducation en français, plusieurs divisions scolaires ont mis sur pied des programmes d'immersion et des programmes « double voie ». Lorsque bien expliqué, le Programme d'immersion a sa place dans le portrait scolaire manitobain, cependant ce n'est pas toujours le cas. Les différences majeures[5] étant que :

a) les élèves du Programme d'immersion *apprennent le français*, et que les élèves de la DSFM *apprennent en français.*
b) Les écoles du Programme francophone ont un important rôle à jouer en ce qui a trait au volet culturel, et au volet construction identitaire.

Quelques statistiques

Voici un portrait de la situation actuelle à la DSFM :

- Nombre d'élèves : 5 708
- Croissance : près de 2 % annuellement
- Nombre d'employés : près de 900 (temps plein et partiel)*
- Nombre d'écoles : 23 écoles (7 en milieu urbain et 16 en milieu rural)
- Superficie couverte pour obtenir l'éducation en français : près de 125 000 km^2 **
- Taux de réussite d'obtention de diplôme : 92,3 % ***
- Projets pilotes de maternelle 4 ans : 5 écoles offrent ce programme
- Pourcentage dépense en administration : 3,6 %*
- Élèves autochtones : 1 247 (ou 22 %)
- Nouveaux arrivants : 362 élèves (6 %)
- Francisation : 765 élèves (13 %)
- Anglais langue additionnelle : 260 (4,5 %)
- Un centre d'apprentissage pour adulte (situé dans l'une de nos écoles secondaires ce qui limite le nombre de cours offert à la communauté dû au fait que les cours sont seulement offerts le soir
- 4 régions électorales : Est, Nord et Ouest, Sud, urbaine
- Droit de taxation : la DSFM n'a pas droit de taxation. Elle reçoit sa part au prorata des élèves inscrits dans chacune des divisions scolaires distinctes, sa part de taxe scolaire.

* Au 30 septembre 2018

** Il faut garder à l'esprit que ce nombre pourrait être bien plus élevé de par l'obligation qu'à la DSFM, en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, d'offrir

[5] http://francisation.cmec.ca/inc/info/deuxrealites.htm

l'accès à l'éducation en français à quiconque dans la province (là où le nombre le justifie) demande d'être éduqué et recevoir ledit enseignement. Ce qui veut dire que si demain matin la communauté de Churchill demande une école, et que la requête le justifie, la DSFM n'aura d'autre choix que d'offrir un programme.

*** Données Frame report 2017
https://www.edu.gov.mb.ca/k12/grad_rates/docs/4year-sep2013-jun2017.pdf

La croissance (et ses défis) de la DSFM

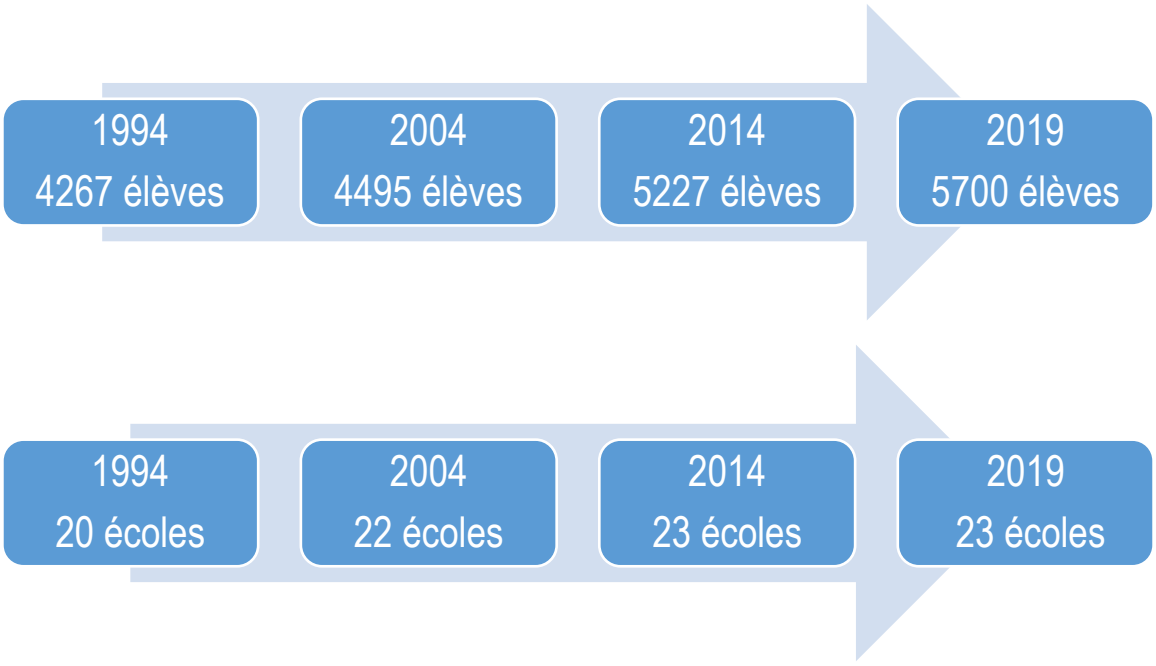

Vous pouvez constater que depuis sa création, la DSFM démontre annuellement une croissance de ses effectifs étudiants. Ceci, en soi, est un exploit à souligner, car vous constaterez que le nombre d'écoles qui fait partie de son parc immobilier est pratiquement le même (+ 1) qu'en 2004, soit depuis 15 ans…c'est un grand problème pour la DSFM. Mais pourquoi est-ce un problème et pourquoi en est-il ainsi?

Pourquoi est-ce un problème?

C'est un problème pour plusieurs raisons. Premièrement, plusieurs écoles de la DSFM sont à pleine capacité avec peu ou pas d'opportunité d'agrandissement compte tenu de l'espace ou du terrain. Dans d'autres cas, l'école est remplie, mais même si la province reconnaît que la croissance est belle et bien présente, la communauté se voit offrir le cauchemar de voir apparaître des classes modulaires portatives. Pour plusieurs parents, ces classes portatives représentent un pansement et ne devraient pas être considérées comme la norme. Malheureusement, c'est souvent le cas et, confronté à choisir entre une belle école qui offre tous les services, et une école dont une partie de ses salles de cours sont des roulottes, le choix est facile. Ceci est un élément dissuasif qui limite la croissance de la DSFM. Aussi, le fait que la population du Manitoba grandit, nous voyons des villages et des villes où le programme francophone n'est pas offert et, à

contrecœur, les parents choisissent de sacrifier l'éducation en français (Brandon, Portage, Steinbach).

En deuxième lieu, les familles francophones ne sont plus concentrées dans la région de Saint-Boniface. Le prix des logements, l'accès à la propriété, le lieu de travail, sont des facteurs qui font en sorte que les familles de la communauté francophone vont s'établir un peu partout dans la ville (et même aux abords), mais la majorité des écoles de la ville est concentrée dans un rayon très restreint qui comprend Saint-Boniface et Saint-Vital (six de nos sept écoles urbaines sont dans ce secteur) et qui répondait aux besoins de la communauté il y a 20 ans, mais qui n'est pas la solution pour les familles à l'extérieur de cette zone qui sont confrontées, si elles veulent l'école francophone, à des trajets d'autobus qui avoisinent 1 h 15 aller et 1 h 15 retour. Pour ces familles, même si l'école francophone est importante, elles finissent par choisir l'école la plus près de leur résidence par dépit.

Pourquoi en est-ce ainsi?

Ceci demeure un mystère, car malgré les droits accordés aux francophones hors Québec d'avoir accès à un enseignement dispensé en français, pour se faire il faut des écoles pour les y accueillir. Or malgré la croissance des inscriptions, malgré le fait que la DSFM dépose année après année un plan quinquennal qui met l'emphase sur les besoins critiques en immobilisation, malgré les demandes répétées des administrateurs de la DSFM auprès du ministère de l'Éducation et de la Commission des finances des écoles publiques d'obtenir de nouvelles écoles pour répondre aux besoins de ses communautés, nous en sommes pratiquement encore au même point.

Quelques faits à connaître ou démystifier

- La DSFM est une division scolaire provinciale et non régionale. Elle a 23 écoles réparties un peu partout aux quatre coins du Manitoba. Ceci apporte un élément de complexité quant à la gestion quotidienne, le recrutement, la rétention, le transport, et garder un contrôle et un équilibre budgétaire.
- La DSFM est née de la volonté de parents francophones d'obtenir la gestion scolaire. Ce que nous appelons communément le *par et pour.* Ceci dit, lorsque la DSFM prit pignon sur rue, elle n'avait aucune école et donc la majorité des écoles qui a été obtenue le fut par l'entremise de transferts des divisions scolaires cédantes, ceci à travers des luttes acharnées de faire reconnaître le droit à l'éducation en français. Et souvent, les écoles qui étaient « données » à la DSFM étaient celles qui étaient les moins fonctionnelles, celles qui étaient le moins bien sises, celles qui avaient le plus de défis. Donc le parc immobilier de la DSFM compte très peu de nouvelles écoles.
- Plusieurs parents ne font pas (ou ne comprennent pas) la distinction entre les programmes de type immersion et la DSFM.
- Depuis plusieurs années, les élèves de la DSFM font aussi bien, sinon mieux, que les élèves anglophones à l'épreuve unique « anglais 12 » du ministère, ce qui prouve que l'acquisition du bilinguisme est réelle et que les élèves qui sont instruits dans la langue française ne sont pas désavantagés par l'apprentissage de deux langues de façon simultanée.
- La DSFM, bien entendu, comme toutes autres divisions scolaires de la province, a un mandat de réussite scolaire, cependant la particularité de la DSFM est qu'elle se distingue

des autres divisions scolaires par son mandat de réussite identitaire et communautaire, ceci dans une approche d'écoles communautaires et citoyennes.

- De par cette approche d'école communautaire et citoyenne, et contrairement aux écoles de la langue majoritaire, le rôle des enseignants et des directions[6] d'école prend un tout autre sens. La définition d'une école communautaire et citoyenne ainsi que son rôle et ses actions sont discutés plus loin dans ce document.
- Bien que le pays en entier vit des difficultés de recrutement et de rétention du personnel[7], de par son manque d'infrastructures et son contexte géographique particulier (la DSFM couvre la province entière), la DSFM souffre d'une pénurie d'enseignants (et de main d'œuvre) qualifiés plus grande que les écoles de la majorité et peut donc difficilement suffire à la demande rendant l'exécution de son mandat de réussite scolaire pour le moins difficile.

À cet égard, et bien que la DSFM a un partenariat privilégié avec l'Université de Saint-Boniface (que nous saluons et remercions de leur engagement envers l'éducation en français) quant à la formation des maîtres et le placement des stagiaires dans ses écoles, elle doit tout de même engager des frais hors de l'ordinaire afin de participer aux nombreuses foires d'emploi un peu partout au pays afin de combler les postes qui ne trouvent pas preneur. Sur ce même sujet, les permutations, mutations de personnel sont difficilement réalisables compte tenu des distances entre les écoles.

[6] https://ecc-canada.ca/

[7] http://mje.mcgill.ca/article/view/9330
https://www.ledevoir.com/societe/education/547999/penurie-de-profs-au-canada-francais

ARTICLE 23 DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

Tous ceux et celles qui ont œuvré dans le domaine de l'éducation française en milieu minoritaire ont une certaine connaissance de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Ce qui vient en premier lieu à l'esprit des gens est bien entendu le droit d'un parent canadien de faire instruire ses enfants dans la langue de la minorité, soit en français ou en anglais selon la situation qui prévaut.

Ce que plusieurs personnes ignorent par contre est que l'objet de l'article 23 va plus loin que simplement permettre l'instruction et le maintien d'une des deux langues officielles; s'y rattache est aussi l'aspect « culture » qui ne peut être dissocié de l'individu et de la langue qu'il apprend. À cet égard, le jugement Mahé a mis en lumière cette notion de culture (*Mahé (Mahé c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S. 342), aux paragraphes 31-32) « *L'article 23 cherche à atteindre le maintien et l'épanouissement de la langue de la minorité en accordant aux parents appartenant à la minorité linguistique à un enseignement dispensé dans leur langue partout au Canada. La garantie est indissociable d'une préoccupation à l'égard de la culture véhiculée par la langue en question. Une langue est plus qu'un simple moyen de communication; elle fait partie intégrante de l'identité et de la culture du peuple qui la parle* ».

Une autre facette de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés est ce qu'on peut appeler le ***caractère réparateur*****.** Pourquoi en est-il ainsi? Sans entrer dans les méandres de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés, l'article 23 fut aussi créé afin de remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion progressive des minorités parlant l'une ou l'autre langue officielle, à appliquer la notion de « partenaires égaux » des deux groupes linguistiques officiels dans le domaine de l'éducation et en favorisant activement leur épanouissement (*Mahé* au paragraphe 35; *Renvoi relatif à la Loi sur les écoles publiques (Man.)* (*Renvoi relatif à la Loi sur les écoles publiques (Man.)* [1993] 1 R.C.S. 839) à la page 79; *Arsenault-Cameron* (*Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince-Édouard* [2000] 1 R.C.S. 3) aux paragraphes 26-27; *Doucet-Boudreau* (*Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse (ministre de l'Éducation)* [2003] 3 R.C.S. 3) au paragraphe 28; *CSF de la C.-B.* au paragraphe 127).

L'article 23 garantit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité en tant qu'outil pour combattre l'assimilation. Car l'érosion progressive mène malheureusement à une assimilation. À cet égard, le manque de services bilingues offerts dans la province du Manitoba équivaut à laisser les écoles à être le seul endroit public où un enfant peut vivre sa culture. Et bien que les écoles francophones en milieux minoritaires aient le devoir d'essayer de combattre l'assimilation (*CSF de la C.-B*. au paragraphe 343), ceci ne peut se faire sans l'appui de la province. Dans un jugement rendu récemment en 2016, la Juge Russell a souligné l'importance que : «le gouvernement agisse promptement afin d'empêcher l'assimilation » (*CSF de la C.-B.* au paragraphe 6455).

LOI SUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

En 2016, à peine au pouvoir, le gouvernement conservateur de l'honorable Brian Pallister adopte à l'unanimité la loi 5 (épanouissement de la francophonie)[8] dont l'objectif est de protéger une fois pour toutes les services en français dispensés par la province. Ceci, en soi, est une bonne nouvelle pour les francophones. La loi indique les éléments suivants :

Attendu qu'il existe une communauté francophone dynamique au Manitoba depuis le XVIIIe siècle :

- *que la Loi sur les écoles publiques reconnaît le français et l'anglais à titre de langues d'enseignement dans les écoles publiques au Manitoba et que les écoles francophones relèvent d'une division scolaire de langue française en vertu de cette loi;*
- *qu'il est souhaitable pour le gouvernement de continuer à favoriser l'avancement de la francophonie au Manitoba, grâce à une approche sectorielle applicable à l'ensemble des instances pertinentes.*

https://www.ledevoir.com/politique/canada/474876/l-epanouissement-de-la-francophonie-manitobaine

Maintenant, en clair, cela veut dire quoi?

Les services offerts par le gouvernement doivent être « manifestes », « facilement disponibles et accessibles » et « de qualité comparable à ceux offerts en anglais » et ce pour toutes les institutions publiques manitobaines, des ministères aux sociétés d'État.

La loi ajoute même que le gouvernement vise également « une augmentation graduelle de la gamme de services ». Est-ce de la poudre aux yeux?

Avec le remaniement du Bureau de l'éducation française (BEF), l'affichage d'un poste de sous-ministre adjoint uniquement unilingue pour le niveau postsecondaire, les annonces d'ouverture de postes bilingues pour le Bureau de l'Éducation française lorsque les prérequis devraient être « parler, écrire et comprendre la langue française, l'embauche de consultants au lieu de postes permanents au BEF, et ultimement, la perte du sous-ministre adjoint francophone, ceci malgré que le gouvernement ait eu deux chances de se reprendre quant à ce poste, la DSFM ne voit pas vraiment en quoi cette loi protège les droits des francophones.

Ironiquement, mais surtout paradoxalement, cette loi qui est censée protéger les services en français a été futile lors de l'annonce des coupures quant au service de traduction. Et il en est de même pour la clinique de soin de santé bilingue. Entendons-nous, le service de traduction est une coupure directe aux besoins des francophones. Trois années plus tard, la DSFM ne voit aucun changement notable sur le terrain.

[8] http://web2.gov.mb.ca/bills/41-1/b005f.php

LES SIX (6) SPHÈRES D'INTÉRÊTS POUR LA COMMISSION SUR LA REVUE EN ÉDUCATION

Sphère d'intérêt n° 1 : La vision à long terme

Pour débuter, l'école de demain jouera un rôle tout aussi important qu'elle aujourd'hui, mais dans un contexte tout à fait différent. L'intelligence artificielle, la robotisation, l'automatisation seront des incontournables, mais ceci dit, nous devrons toujours (et encore plus qu'aujourd'hui) continuer à développer la pensée critique, l'autonomie et tout ce qui touche les quatre savoirs (savoir cognitif, savoir-être, savoir-faire, savoir y faire).

Et tout ceci s'insère dans ce que la Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM) considère comme l'une des clés à la réussite d'une communauté scolaire : l'école communautaire citoyenne. Des écoles et des communautés qui travaillent main dans la main et qui sont inclusives et ouvertes sur le monde. L'école communautaire, par un effet de complémentarité, permet aux élèves tout comme aux citoyens de s'enrichir, et d'apprendre les uns des autres[9].

L'école de demain en milieu minoritaire doit nécessairement passer par la construction identitaire de tous ses élèves, ceci dans un environnement inclusif et expérientiel permettant aux élèves de mettre en éveil les 5 sens, ce qui veut dire que les murs de classe ne doivent pas être des barrières, que les élèves ne sont pas pris dans un carcan trop rigide quant à un cursus trop souvent enchâssé dans une structure rigide.

Chaque école communautaire devrait compter sur une garderie et un service de garde. Pour la communauté francophone ceci est encore plus important puisqu'il en va de la survie de la langue et de la culture.

École Communautaire et Citoyenne (ÉCC)[10]

Le sujet des écoles communautaires et citoyennes fut effleuré dans les paragraphes ci-dessus alors permettez-nous de compléter les explications. Pour débuter, toutes les écoles de la DSFM sont des écoles communautaires et citoyennes. Qu'est-ce que cela veut dire? En gros, une école communautaire et citoyenne est « un lieu d'apprentissage, de socialisation et de construction identitaire, en osmose avec les communautés qu'elle dessert ».

Les trois grandes visées de l'école communautaire citoyenne

1. Axée sur la réussite
   « L'École Communautaire Citoyenne contribue à la réussite des élèves, à l'épanouissement de sa communauté et à l'éclosion d'une conscience solidaire globale. »
2. Un continuum d'apprentissage
   « L'École Communautaire Citoyenne de langue française est un lieu d'apprentissage, de socialisation et de construction identitaire, en osmose avec la communauté qu'elle dessert. »
3. Un engagement social éclairé

[9] https://ecc-canada.ca/
[10] https://ecc-canada.ca/

« À ces fins, l'École Communautaire Citoyenne suscite l'engagement et mobilise les élèves, le personnel scolaire, les parents et les partenaires du milieu. »

Pourquoi l'école communautaire et citoyenne?

L'école ne peut remplir son mandat et contribuer à l'épanouissement de la communauté sans être en interrelation avec celle-ci. Le leadership qui est exercé au sein de l'école communautaire citoyenne tend vers une prise en charge des orientations de l'école par l'ensemble des acteurs tant scolaires que communautaires.

Pour tendre vers une telle forme de leadership, les acteurs engagés dans la mise en œuvre d'une école communautaire devront développer des habiletés particulières qui s'articulent autour de la notion du savoir-vivre ensemble (Delors, 1996). Or, ce savoir-vivre ensemble, doit mener vers un savoir-faire ensemble (Langlois 2002).

Savoir-vivre ensemble

C'est explorer les possibilités humaines de tout un chacun, s'apprivoiser afin qu'ensemble nous puissions partager des valeurs qui nous rassemblent.

Savoir vivre ensemble c'est aussi développer un rapport à l'autre, empreint d'altruismes, de compassion et d'empathie.

C'est prôner l'équité, et la non-discrimination. C'est permettre la liberté d'expression et d'opinion, toujours dans le respect de soi, des autres, et de l'environnement.

Savoir-faire ensemble

Il serait insensé de croire que l'école peut, à elle seule, répondre aux multiples besoins non seulement des élèves, mais aussi de la communauté. L'idée de l'école communautaire et citoyenne est que l'école est en soi, un acteur impliqué dans l'optimisation des services offerts en français dans la communauté. Un savoir-faire ensemble prend ses racines, dans un partage d'une vision systémique de l'élève et de son développement.

Par une meilleure concertation, et un engagement soutenu, l'ÉCC favorisera l'accroissement du réseau communautaire, et par surcroit, renforcera la fierté d'être francophone.

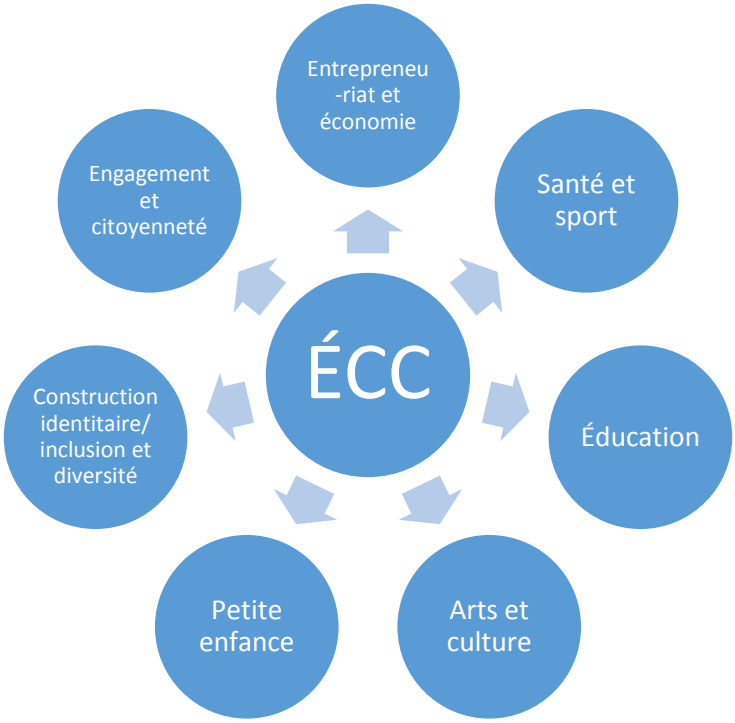

Donc comme vous pouvez le constater, l'école communautaire et citoyenne vise la réussite globale des élèves, la réussite des familles ainsi que celle de la communauté. En fait, elle représente un continuum indissociable qui dépasse l'éducation maternelle à la 12e année. La base de sa réussite se situe à son engagement social, culturel et communautaire, tout en s'assurant que l'éducation est de type continu, donc du berceau à la berçante.

Pour les élèves et les communautés de la DSFM, quel visage une ÉCC prend-elle? C'est une école qui bien qu'elle se retrouve souvent au cœur de l'action francophone communautaire, peut aussi bien être un acteur de support, un consommateur de sa francophonie, un participant engagé.

https://fncsf.ca/wp-content/uploads/2014/05/ECC_document_fondement_final1.pdf

https://ecc-canada.ca/wp-content/uploads/2014/10/Cahier_special_Ecole_communautaire_citoyenne.pdf

Sphère d'intérêt nº 2 : L'apprentissage des élèves

L'apprentissage des élèves doit se construire de façon longitudinale, holistique, et multicurriculaire. Celui-ci doit se faire dans un esprit ouvert, où chaque champ d'études est aussi important les uns que les autres. Trop souvent, le marché du travail semble nous indiquer que sans un profil de sciences pures, les élèves ont peu de chance de réussir. Ceci est faux. Les recherches ont démontré qu'il est important que l'être humain soit exposé autant aux arts, la philosophie, les sciences sociales, l'économie et les sciences humaines qu'aux sciences pures.

Autre point important, l'apprentissage des élèves est un phénomène complexe qui heureusement ne se fait pas seulement à l'école. L'apprentissage est premièrement l'affaire de la famille, puis

de l'école et la communauté. Ceci est encore plus vrai en milieu minoritaire. Dans la même veine que le « par et pour », la communauté francophone utilise l'expression du ***berceau à la berçante***. Qu'est-ce que cela implique? Des parents et des communautés qui se tiennent ensemble, qui peuvent compter sur un réseau de services sociaux et éducatifs en français, plus particulièrement des garderies, écoles et institutions postsecondaires en français, mais surtout, des communautés où l'éducation débute à la naissance et se poursuit tout au long d'une vie.

Mais à quoi sert l'apprentissage des élèves dans un contexte où seuls les élèves qui ont des résultats plus que satisfaisants ont de meilleures chances de réussites? Pour débuter, la DSFM préfère parler de réussite scolaire au lieu de réussite académique. Car la réussite scolaire ne se limite pas à une moyenne à atteindre ou un nombre de crédits à obtenir. La réussite scolaire ne doit pas se limiter à l'atteinte du saint Graal des 30 crédits liés au diplôme.

Oui, la réussite scolaire inclut bien entendu le succès académique *(qui lui aussi est discutable lorsque nous sommes confrontés à un certain seuil de réussite en lien avec certains cours…sur ce sujet, nous nous posons la question à savoir si les élèves qui, dans le système actuel, atteignent le diplôme, auraient la même facilité avec un parcours scolaire où l'accent est mis sur 30 cours de types « apprentissage manuel »)*, mais d'après nous, la réussite scolaire doit aussi inclure les notions de construction des savoirs (cognitifs, être, faire et y faire) et des savoirs sociaux tels : valeurs humaines, empathie, inclusion et respect. Et elle doit aussi inclure autant les parcours dits pratiques qu'académiques. À notre avis, il s'agit d'une excellente question à se poser : que signifie « réussite »?

N'oublions jamais que chaque élève a un rythme d'apprentissage qui lui est particulier et donc qui fait en sorte que certains d'entre eux se développeront sur le tard, tandis que d'autres ne cadrent juste pas dans la structure actuelle (métiers, élèves qui ne réussiront jamais, élèves doués, etc.).

Puisque nous expliquons dans cette sphère ce que l'apprentissage des élèves représente pour les élus de la CSFM, il nous appert important de parler ici du double mandat qui repose sur les épaules d'une division scolaire en milieu minoritaire.

Double mandat d'une division scolaire en milieu minoritaire

« *Les élèves qui fréquentent les écoles de langue française du Canada vivent pour la plupart dans un environnement où le contact avec la culture anglophone majoritaire prédomine. Cela tient à la réalité démographique, historique et géographique des communautés francophones, mais aussi au nombre de couples exogames et à l'omniprésence des médias et de la culture anglo-américains. Pour ces raisons, il est de plus en plus difficile de transmettre aux jeunes francophones la langue et la culture qui leur est propre. L'assimilation linguistique et l'identification à la culture dominante érodent la vitalité des communautés francophones. Dans ce contexte, les attentes sont très élevées à l'égard des écoles de langue française, qui ont chacune, des défis particuliers à relever et qui doivent assumer un rôle fondamental dans l'apprentissage de la langue et l'appropriation de la culture. Il incombe également à l'école de langue française de devenir un foyer de rayonnement culturel pour sa communauté.* » Roland Haché, ministre de l'Éducation, Nouveau-Brunswick, 2009.

Ces mots sont ceux du ministre néo-brunswickois Roland Haché qui en 2009, exprimait de façon claire le défi auquel les divisions scolaires en milieu minoritaire au Canada doivent faire face.

Le mandat des écoles francophones n'est pas une mince tâche : en plus de s'assurer que les élèves acquièrent les notions (nécessaires) en lien avec les différents curricula, ceci en vue de l'obtention du diplôme de 12e année, elles ont aussi un mandat d'assurer la transmission du fait culturel inhérent aux élèves inscrits dans ses écoles et par conséquent, de faire vivre et d'assurer la construction identitaire.

Ceci a pour effet d'alourdir la tâche et le quotidien du personnel des écoles, car ce second volet n'est pas l'apanage des enseignantes et enseignants exclusivement. Au contraire, dans la foulée des écoles communautaires et citoyennes, chacune des écoles de la DSFM a un rôle à jouer quant à faire vivre cette culture sans oublier bien entendu d'assurer la réussite scolaire de tout un chacun. Comment est-ce possible? Bien que ceci demande beaucoup d'organisation et de planification, nos communautés scolaires comprennent bien que l'école est le cœur de la vie francophone, mais que chacun des membres de cette communauté à un rôle à jouer, ceci à différents degrés. Et c'est ce qui définit le mieux le concept d'écoles communautaires et citoyennes. Des parents, grands-parents, des organismes et l'école bien entendu qui travaillent ensemble pour assurer que cette culture se perpétue et qui même font de nouveaux adeptes parmi la population de la majorité qui décide d'embrasser les deux cultures. Permettez-moi par contre de réitérer le fait que ce phénomène de rayonnement culturel et de double mandat ajoute à la tâche quotidienne de la communauté des enseignantes et enseignants en milieu minoritaire.

Pédagogie culturelle et construction identitaire

Afin de répondre aux exigences de son double mandat, les écoles de la DSFM préconisent la mise en œuvre de ce que nous appelons la pédagogie culturelle. Mais qu'est-ce que la pédagogie culturelle?

« La pédagogie culturelle est une approche pédagogique en milieu minoritaire. Elle permet aux enseignants et aux intervenants du monde de l'éducation de favoriser la construction identitaire des élèves francophones qui évoluent dans des milieux minoritaires. » Lise Paiement

Selon l'Association canadienne d'éducation de langue française **(ACELF)** la construction identitaire est « un processus hautement dynamique au cours duquel la personne se définit et se reconnaît par sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir dans les contextes sociaux et l'environnement naturel où elle évolue ».

À cet égard, la DSFM pousse cet apprentissage un peu plus loin en misant sur ce que nous appelons : « l'avant, le pendant et l'après », ceci pour chacune de ses activités. Qu'est-ce que cela veut dire? Simplement que les élèves, pour bien vivre, comprendre et faire rayonner leur culture, ne peuvent simplement être témoins passifs d'événements qui leurs sont présentés. Oui, entendre une prestation musicale est bien, mais pour bien comprendre ce qu'elle va vivre, pour bien comprendre les retombées de ses gestes et actions, la DSFM insiste pour que les élèves participent à l'apprentissage de A à Z. Et les résultats sont probants.

Défis inhérents au mandat de faire connaître la culture et privilégier la construction identitaire[11]

Malgré toutes ces réussites, il n'en demeure pas moins que pour s'assurer que le double mandat qui lui est confié est bien rempli, la DSFM doit planifier temporellement et financièrement en conséquence…ce qui veut dire de s'assurer que chacune de ses écoles ait accès à des activités culturelles de même acabit. Et ceci représente un défi de taille lorsque vous devez desservir une province entière. Mettons les choses en contexte. Oui, lorsque nous sommes chanceux et qu'une pièce de théâtre, une exposition, etc., sont de passage à Winnipeg, nous pouvons rassembler nos écoles de Winnipeg et des alentours à se regrouper et vivre cet événement ensemble, mais puisque nous visons l'équité pour nos élèves et nos écoles, ceci signifie que nous devons nous assurer que toutes nos écoles ont accès à cette même production ou à quelque chose de similaire. Ceci est facilement souhaitable, mais plus difficilement réalisable compte tenu de la situation géographique de notre division, compte tenu de l'aspect temporel et bien entendu, compte tenu de l'aspect financier que ce genre d'exercice comporte.

Mais tout n'est pas gris. L'idée de ce mémoire est aussi de partager les bonnes pratiques. À cet égard, la DSFM, afin de répondre à ses obligations et son double mandat, a fait l'acquisition d'un camp sis dans un parc provincial. Un camp pouvant accommoder près de 60 élèves, en pleine nature, où les élèves peuvent développer des habiletés de leadership, en français. La construction identitaire étant la toile de fond, n'oublions pas les activités suivantes : canot, hébertisme, survie, orientation, et leadership sont enseignés lors de ces camps. Puisque nous avons des écoles un peu partout en province, la Camp Moose Lake est le seul endroit où nous pouvons réunir des élèves de différentes régions, ceci afin de développer les bases d'une communauté étudiante et une communauté de leadership qui seront par la suite, partagées dans chacune de nos écoles. Ces camps de construction identitaire ont aussi pour but de favoriser la prise de parole chez les élèves. Ceci est doublement important pour la DSFM, car plusieurs élèves vivent l'insécurité linguistique.

L'impact de l'insécurité (sécurité) linguistique[12]

L'insécurité linguistique, un peu comme la pédagogie culturelle et la construction identitaire, est un phénomène qui mène à une érosion de la langue de la minorité.

« *L'insécurité linguistique est un sentiment d'infériorité ressenti par rapport à sa langue et sa maitrise* » Laghzaoui,G. & Sabatier, C. -2016.

Causes de l'insécurité linguistique d'après Laghzaoui,G. & Sabatier, C. -2016 :

- Situation de langue majoritaire/langue minoritaire;
- Tensions liées au marché linguistique;
- Degré d'exposition à la langue majoritaire;
- Langue et réussite scolaire;
- Langue et identité communautaire;
- Représentations négatives du français chez les jeunes;
- Intimidation linguistique et présence de la norme;
- Écart linguistique et écart social.

[11] https://www.erudit.org/fr/revues/cfco/2009-v21-n1-2-cfco3975/045325ar/
[12] http://www.fpfcb.bc.ca/files/atelier_-_il_-_nov._2016.pdf

Conséquences de l'insécurité linguistique Laghzaoui,G. & Sabatier, C. -2016 :

- Fausse perception de son discours;
- Auto dépréciation de ses performances linguistiques;
- Dépréciation des usages linguistiques de sa communauté;
- Silence.

Mais la conséquence la plus grave due à l'insécurité linguistique est probablement l'assimilation linguistique. L'individu, souvent par crainte d'être perçu comme différent ou inapte à faire un travail dans la langue de la majorité, adoptera celle-ci (rapport à la norme) afin de se donner le plus de chance possible de réussite, ceci au détriment de sa langue de naissance. Au début, c'est quelques phrases ici et là, puis après vient la volonté de l'individu de parler la langue de la majorité sans « accent », il s'agit du phénomène de conscience linguistique. Pour l'individu, il est important d'avoir le même registre que la masse, ceci afin de faire partie de ce qu'il perçoit être la norme. Finalement, le même individu, afin de donner le plus de chance de réussite possible à ses enfants, leur parlera (et leur enseignera) la langue de la majorité au détriment de la langue d'origine.

Mais à force de valoriser les deux langues, l'une autant que l'autre, à force de valoriser la culture francophone autant que celle de la majorité, nous observons qu'il y a de l'espoir de voir les prochaines générations embrasser les deux cultures, et mettre de l'avant un bilinguisme réel. C'est ce qui explique, en partie, ce que nous appelons à la DSFM « la génération de francophones perdue ». Il s'agit ici de francophones qui, au fil des ans, ont perdu l'usage de la langue française, mais qui insistent pour que leurs enfants retrouvent celle-ci.

L'école francophone a un rôle majeur à jouer dans ce que nous appelons maintenant, la sécurité linguistique.

Sphère d'intérêt n° 3 : L'enseignement

Pour débuter, nous croyons important de distinguer: enseignant, enseignement et apprentissage. L'enseignement c'est transmettre des connaissances; l'apprentissage c'est l'acquisition de ces connaissances; l'enseignant, c'est celui ou celle qui facilite et favorise l'apprentissage des connaissances.

Le rôle de l'enseignant a changé au fil des années. De celui ou celle qui transmettait des connaissances à des élèves qui eux étaient en mode passif de réception, nous sommes maintenant dans une relation où l'élève développe des compétences avec l'aide de l'enseignant qui enseigne, aide à développer la pensée critique et guide l'élève dans son apprentissage. L'élève devient un acteur à part entière de son apprentissage et sa formation. N'oublions pas que l'enseignant passe près de 1 000 heures par année avec ses élèves. Il s'agit d'un temps significativement important quant à devenir un modèle auprès d'eux.

Pour démontrer l'importance de l'enseignement en lien avec la réussite scolaire, nous aimerions attirer votre attention sur les travaux de John Hattie, professeur émérite de la Nouvelle-Zélande

qui a étudié et mis en relation des données portant sur des milliers de recherches et analyses[13] afin de tirer des conclusions sur les meilleures pratiques en enseignement. Nous savons que ces données, comme toutes données provenant de sciences non pures, sont sujettes à interprétations. Ceci dit, il n'en demeure pas moins que ces recherches apportent des conclusions qui sont utiles aux actions et gestes que nous posons au quotidien. Les résultats de ses recherches pointent vers les pratiques gagnantes en éducation comme étant gagés de réussites des élèves en ce qui a trait au sujet « enseignement ». Veuillez noter que pour une compréhension de ces résultats, il est important de savoir que l'échelle de réussite utilisée indique que pour considérer un élément comme étant efficace, celui-ci doit être d'au moins 0,40.

- Travail collaboratif (CAP sont présentes dans toutes les écoles de la DSFM) 1,57
- Réponse à l'intervention (RTI) programme dans les écoles de la DSFM 1,29
- Méthode apprentissage piagétienne (construction des savoirs) 1,28
- Crédibilité des enseignants 0,90
- Discussion en salle de classe 0,82
- Enseignement clair 0,75
- Ne pas étiqueter les élèves 0,61

Plusieurs autres pédagogues de renoms ont aussi mis en relief le rôle important de ce que nous appelons « l'équipe-école » et nous nous permettons de mentionner de ce groupe, le nom de Michael Fullan qui apporte le concept de '*Moral Imperative of School Leadership*' tout comme il parle d'actions motrices efficaces ou « cohérence » de bâtir un système scolaire qui met l'emphase sur un processus d'amélioration de l'école; ceci dans une culture de collaboration et de reddition de compte. Pour Fullan, la réussite des élèves doit passer par une école où les éducateurs et les administrateurs établissent une orientation précise, ceci en vue de définir un objectif commun.

La prémisse de base de Fullan est que si un problème mine ou vous empêche de réaliser vos projets les plus importants, il faut envisager une nouvelle façon d'exercer le leadership. Fullan indique que[14] :

« *La clé d'un processus de changement fructueux et durable est le Cadre de cohérence, un plan d'action dynamique et flexible composé de quatre volets essentiels* :

- *établir une orientation précise en vue de définir un objectif commun;*
- *instaurer des cultures collaboratives, tout en précisant les rôles individuels et collectifs;*
- *enrichir l'apprentissage en vue d'accélérer l'amélioration et de stimuler l'innovation;*
- *instaurer une reddition de comptes interne qui permettra de mieux composer avec les exigences externes ».*

[13] https://visible-learning.org/wp-content/uploads/2018/03/VLPLUS-252-Influences-Hattie-ranking-DEC-2017.pdf

[14] https://www.puq.ca/catalogue/livres/coherence-3297.html

À la lueur des travaux de Hattie et de Fullan (et plusieurs autres), nous pouvons établir sans contredit que l'enseignante ou l'enseignant et la direction d'école sont les premiers acteurs au cœur de la réussite des élèves, mais que pour assurer cette réussite, car elle ne se fait pas en un claquement de doigts, il est crucial de miser sur une « cohérence » pédagogique collective. Ceci est possible par l'entremise de la mise en œuvre d'une pédagogie collaborative, d'une synergie de travail d'équipe (communauté d'apprentissage professionnelle) et une grande dose de relation de confiance.

Il nous apparait donc critique à la DSFM de faire tout en notre pouvoir pour appuyer l'enseignement, l'enseignante et l'enseignant (qui inclut tout membre d'une équipe-école), et bien entendu l'élève. À cet égard, la DSFM valorise et appuie le développement professionnel de tout un chacun, ceci dans un but d'éviter que la profession demeure statique, mais aussi en gardant en tête que plusieurs enseignants quittent la profession peu après qu'ils aient entamé leur parcours.

Afin de pallier ce défi, et donc de donner l'appui nécessaire aux enseignantes et enseignants qui débutent dans la profession, la DSFM a mis sur pied une initiative qui porte ses fruits. En effet, afin d'aider et appuyer les enseignants qui débutent dans la profession, ainsi que ceux qui démontrent certaines lacunes ou besoins, l'équipe de la programmation de la DSFM a décidé de constituer une équipe de leaders pédagogiques qui systématiquement, accompagnent tous nouveaux enseignants qui débutent à la DSFM.

Ensemble, leaders, enseignantes et enseignants vont travailler les différents dossiers qui rendent le début de la profession difficile : préparation de cours, planification, gestion de classe, l'aspect administratif, etc. Les années nous ont prouvé que ces duos fonctionnent à merveille et que l'aide apportée diminue le nombre d'enseignantes et d'enseignants qui songent à quitter la profession.

Une autre initiative appuyée par la DSFM est la mise en œuvre de Communauté d'apprentissage professionnelle (CAP). Chaque école de la DSFM a une CAP en place.

Qu'est-ce qu'une CAP?

Une CAP[15] c'est un regroupement d'enseignantes, d'enseignants et membres de l'administration d'une même école qui collaborent afin de favoriser la réussite éducative de tous les élèves. La pertinence de cette collaboration est rendue possible par le partage de données quant au niveau d'apprentissage des élèves.

Pourquoi en avoir une dans chaque école?

Trop longtemps, nous regardions le portrait des résultats des élèves sous la grande loupe des données divisionnaires, et donc nous n'avions pas de portrait réel des besoins et des défis des écoles sur un plan individuel. Donc, il nous importe de redonner aux enseignantes, enseignants et à la direction de chaque école, des données probantes qui serviront à établir des stratégies d'intervention reconnues comme les meilleures pratiques. La CAP favorise aussi le partage

[15] https://www.ctreq.qc.ca/realisation/communaute-dapprentissage-professionnelle-cap/

d'expertise ainsi que le développement professionnel local. En fait, l'objectif est de reconnaître que la réussite est la responsabilité de tous les intervenants de l'école.

Continuum en éducation

La DSFM a le mandat d'instruire les élèves de la maternelle à la 12e année. C'est une tâche (très) importante et admettons-le, de plus en plus complexe. Ceci dit, malgré l'étendue des curricula, malgré la richesse de l'enseignement, le système scolaire M à 12 ne peut fonctionner en silo et penser qu'il est le seul responsable de l'éducation d'un enfant. Ce travail débute dès la naissance et continue tout au long de la vie. Afin de permettre à chaque enfant, chaque élève d'avoir une éducation équilibrée (*well-rounded education*) de qualité, et ainsi leur permettre de construire leur propre parcours de vie sociétale, il est impératif que les acteurs du milieu communautaire travaillent main dans la main afin d'assurer un continuum éducatif, et pour ce faire, nous avons besoin d'une structure ministérielle qui permettrait d'officialiser le tout. Nous ne pouvons plus simplement nous contenter de dire que les élèves débutent leur apprentissage à 8 h 30 et que celui-ci se termine à l'appel de la cloche à 15 h 30. Il est donc crucial, voire critique, et tout ceci est encore plus tangible et réel en milieu minoritaire, que les acteurs du milieu de l'éducation travaillent en collaboration.

Sphère nº 4 : Responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves

La CSFM croit que chaque division scolaire est responsable de la réussite de chacun de ses élèves. Pour se faire, il faut favoriser une approche holistique où la rétroaction est au premier rang et où l'enfant peut apprendre en « faisant »; soit l'apprentissage expérientiel.

Il faut revoir le système entier. Un système qui décide si oui ou non un enfant réussit à obtenir un diplôme (ou non) sur la seule base d'une accumulation de crédits, ceci dans un temps limité, ne représente plus la réalité de notre monde.

En fait, ceci relève plus de l'industrialisation que de l'éducation. Que fait-on avec les élèves qui nécessitent plus de 13 années? Oui, le ministère permet aux élèves d'aller à l'école jusqu'à 21 ans, mais qui d'entre vous aimerait, à 21 ans, être dans une école où vous côtoyez des enfants de 13-14 ans? Le ministère de l'Éducation doit être en mesure de favoriser l'éducation en milieu de travail. Le ministère de l'Éducation doit être en mesure de favoriser l'éducation des adultes nouveaux arrivants, le ministère de l'Éducation doit être en mesure de faciliter la complétion du diplôme, et le ministère de l'Éducation doit revoir le concept de diplomation en accordant des diplômes techniques.

En tant que province, nous devons comprendre que chaque enfant a un rythme d'apprentissage qui lui appartient et que de vouloir mettre chacun d'eux dans un même moule est carrément irréaliste. De montrer des statistiques « école », est dépassée. Il faut mettre fin à la vieille façon archaïque de récolte de données en mesurant le progrès d'un collectif au profit de mesure le progrès d'un élève par rapport à lui-même. Nous devons viser l'amélioration et la réussite de chaque élève, ceci dans un contexte d'imputabilité basée sur chaque élève.

Sphère n° 5 : Gouvernance

Les parents manitobains ont la chance d'avoir une voix auprès des divisions scolaires par l'entremise des commissaires élus. Il faut être vigilant avec les grandes idées que de se débarrasser des commissaires serait une réelle économie. Pour commencer, la question du nombre d'électeurs aux élections est trompeuse. Pourquoi les gens ne vont-ils pas voter? Les hypothèses penchent vers ceci : les élections scolaires, si tenues à un même moment que l'élection municipale, provinciale ou fédérale, montrent un taux de participation élevé. La majorité des électeurs n'ayant peu de problèmes avec la gestion des commissions scolaires ne ressent pas le besoin d'aller voter puisque tout va bien. Dernier élément, le poste de commissaire scolaire est méconnu, donc les gens ne sont pas assez informés et donc ne s'impliquent pas dans le vote.

Les élus de la CSFM favorisent ce que nous appelons une gouvernance par politique. La gestion par politique fait une distinction entre administration et politique. Ceci dit, le modèle CSFM va un peu plus loin que le modèle Carver et donc nous parlons ici d'une gouvernance basée sur trois paliers de décision :

- Palier politique (CSFM, donc les élus);
- Palier administratif (DSFM, direction générale et administrateurs);
- Palier administration-politique (dossiers qui ont des ramifications dans les deux premiers paliers).

S'ajoute à ce mode de gouvernance, un modèle de gestion participative « locale » pour les parents des écoles. Enchâssés dans la loi scolaire, les comités scolaires jouent un rôle important quant à la participation des parents dans les décisions de dossiers majeurs. En quoi consistent les comités scolaires?

Comités scolaires

La structure de gestion en place permet aussi aux parents d'être impliqués de façon directe avec leur école par l'entremise de comités scolaires. La majorité d'entre vous a entendu parler de l'obligation pour chaque école du système anglais d'avoir ce qu'on appelle un comité de parents. Dans les faits, ces comités ont peu de responsabilités sauf peut-être celle d'organiser les campagnes de prélèvements de fonds.

Au niveau de la DSFM, la loi scolaire est claire; elle doit mettre en place ce qu'on appelle des comités scolaires. Existe-t-il une différence? À nos yeux, oui, car le comité scolaire est une entité officielle qui est consultée pour plusieurs sujets d'importance.

La mission du comité scolaire est d'appuyer l'école dans l'amélioration du rendement des élèves et d'accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents, et ce, de concert avec la participation active des parents.

2.01.2 Champs de compétence des comités scolaires

La DSFM, la CSFM et les directions des écoles doivent consulter les comités scolaires sur les sujets suivants :

a. l'élaboration ou la modification des directives administratives par rapport à la responsabilité :
    - du système d'éducation envers les parents, y compris :
        - du code de conduite dans les écoles,
        - du code vestimentaire dans les écoles,
        - de l'allocation des fonds aux comités scolaires, les activités de financement de l'école,
        - du processus de règlement des différends au sein des comités scolaires,
        - de remboursement des dépenses engagées par les membres des comités scolaires;
b. la vie scolaire et l'apprentissage des élèves de l'école;
c. le projet éducatif de l'école incluant le Plan local d'amélioration continue (PLAC);
d. l'organisation et le regroupement des cours offerts par l'école;
e. le calendrier local de l'année scolaire;
f. les buts et les priorités des programmes scolaires et du programme d'études;
g. la préparation d'un profil de l'école;
h. les priorités inscrites au budget de l'école et de la DSFM, notamment les projets d'amélioration des immobilisations;
i. les stratégies de communication entre l'école, les parents et la communauté;
j. les méthodes pour communiquer les résultats scolaires des élèves aux parents et à la communauté;
k. les activités parascolaires;
l. les services offerts par l'école et les partenariats avec la communauté concernant les services sociaux, de santé et d'alimentation;
m. l'utilisation des installations scolaires par la communauté;
n. la coordination des services locaux offerts aux jeunes;
o. les directives administratives relatives au fonctionnement des comités scolaires;
p. les nouvelles initiatives relatives au rendement des élèves ou à la responsabilité du système d'éducation envers les parents.

La DSFM et/ou les directions des écoles doivent informer les comités scolaires sur les sujets suivants :

- les programmes établis par la DSFM quant aux résultats des tests administrés aux élèves, et la communication de ce programme au public;
- toute autre question précisée dans la Loi sur les écoles publiques, un règlement d'application, une politique ou directive administrative de la DSFM.

Sphère nº 6 : Financement

Le financement d'une division scolaire ne devrait pas être vu comme une dépense, mais plutôt comme un investissement. Il est bien connu que l'éducation offre des avantages économiques durables sans compter qu'elle est un vecteur de retombées sociales positives : estime de soi, construction identitaire, haut taux de réussite professionnelle, etc.

Les recherches récentes https://learningpolicyinstitute.org/product/how-money-matters-report démontrent qu'il est essentiel que les divisions scolaires puissent offrir à toutes familles : une

éducation de qualité, des services complémentaires appropriés autant au rural qu'en milieu urbain y incluant des services de garderie, des bâtiments sécuritaires et accessibles, et finalement des programmes d'éducation spécialisée dans toutes ses écoles. Voici quelques résultats concrets d'un financement adéquat :

- Meilleurs résultats scolaires;
- Plus haut taux de diplomation;
- Un taux de risque plus faible de pauvreté à l'âge adulte.

Bien entendu, le financement ne peut, à lui seul, être le seul responsable de la réussite, mais des allocations adéquates, équitables et flexibles, permettraient de mettre un terme à l'analphabétisation de la population et permettraient à tous les élèves d'avoir une chance équitable et réelle de contribuer à la société de demain.

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA DSFM (ET TRANSPORT SCOLAIRE)

Le ministère de l'Éducation demande aux divisions scolaires de s'assurer de ne pas engranger des frais « administratifs » trop élevés, et donc de faire preuve de rigueur dans les dépenses administratives. Bien que la DSFM, de par sa structure et la complexité de sa gestion, soit l'une des trois divisions scolaires qui est exemple de respecter le seuil demandé, il n'en demeure pas moins que tous les efforts sont faits afin de s'assurer que la très grande majorité du budget accordé soit versée dans les services aux écoles ainsi que leurs gestions quotidiennes. À un taux de 3,6 % d'administration, ceci dans un contexte encore une fois de gestion d'une division scolaire provinciale, la DSFM s'en tire fort bien.

Mais cet effort de garder le cap administratif au plus bas niveau possible vient aussi avec des défis lorsque l'on parle d'une division scolaire qui a un mandat différent, et surtout provincial. Le premier qui nous vient en tête est le transport :

- La DSFM est une division scolaire provinciale, donc cela apporte un élément de complexité à la gestion au quotidien.
- 4 670 élèves (sur 5608) ont droit au service du transport, soit un peu plus de 83 % des élèves qui empruntent matin et soir l'un des 140 parcours d'autobus qui sillonnent la province. Sans vouloir entrer trop dans les détails, il nous apparaît important de mentionner les données suivantes :
    - 1 703 110 km de routes sont parcourus durant une année scolaire.
    - Contrairement aux divisions scolaires anglaises qui gèrent (et qui sont propriétaires) leur flotte d'autobus et donc qui possèdent leurs garages et qui embauchent leurs propres employés, la DSFM n'est pas en mesure d'offrir ce luxe. Pourquoi? De par le nombre d'autobus requis pour assurer le transport, de par sa situation géographique qui demanderait d'avoir des garages dans un minimum de cinq régions, de par le nombre de kilomètres à couvrir, la DSFM ne peut financièrement se payer ce mode de fonctionnement. Est-ce que cela ferait une différence? Nous croyons que oui, simplement car la DSFM se retrouve coincer par le fait que peu de compagnies peuvent, lors d'appels d'offres, déposer une offre de service, et donc par défaut, on se retrouve dans une situation de monopole avec toujours une menace qui plane, une épée de Damoclès qui pend au-dessus de nos têtes et qui nous envoie un message qu'on ne peut pas vraiment espérer négocier.
    - Puisque nous ne possédons pas notre flotte d'autobus, dès que nous devons transporter des élèves pour une sortie scolaire, dès que nous devons transporter des élèves à des cours de métier, dès qu'il y a des joutes sportives ou des activités culturelles, nous ajoutons un montant à la facture de base, car le contrat avec le transporteur n'est que pour le transport du matin et du soir.
    - Nous n'avons aucun contrôle sur l'embauche des conducteurs et conductrices. En quoi est-ce un problème? La grande majorité de ces gens ne parle pas français ce qui est paradoxal dans une division scolaire de lange française.
    - Les coûts déjà élevés engrangés par le service du transport nous demandent d'être très rigoureux dans le nombre d'autobus que nous pouvons mettre en service, et donc ceci équivaut à maximiser le nombre d'élèves par autobus ce qui

en revanche allonge les parcours et donc un défi de respecter le maximum d'une heure de transport matin et soir, donc, perte de familles qui ne veulent pas que leurs enfants passent deux heures par jour dans un autobus.

- Plus de 9,7 % du budget annuel de la DSFM passe dans le transport. En comparaison, la moyenne provinciale se situe à 3,6 %. C'est plus que le double de que ce que les autres divisions doivent prendre de leur budget.

  https://www.edu.gov.mb.ca/k12/finance/frame_report/2018-19_frame_budget.pdf

Donc en résumé, le transport est un défi quotidien, mais surtout, cela représente un défi financier important.

Dépenses administratives

Malgré que la DSFM soit en mesure de conserver un seuil de dépense administratif relativement bas, cet effort vient aussi à un prix : un manque d'appui divisionnaire quant aux dossiers suivants : évaluation et suivi des administratrices et administrateurs, suivi a posteriori des ateliers pédagogiques, appui aux enseignantes et enseignants, aide aux communautés d'apprentissage professionnelle, diminution de la présence administrative dans les communautés compte tenu des frais de voyagement, etc. Donc d'un côté, nous pourrions augmenter le seuil du taux d'administration et ainsi permettre une offre de service plus grande à nos communautés, mais ceci se ferait au détriment de l'accompagnement des enseignantes et enseignants et surtout, de la salle de classe.

La gestion administrative d'une division scolaire de type provinciale n'est pas une mince affaire et demande une structure qui permet aux différents services divisionnaires de travailler de près avec ses écoles, tout en minimisant les frais administratifs. En fait, l'utilisation d'outils de gestion efficaces est indispensable à la bonne marche.

Afin d'expliquer les éléments qui permettent à la DSFM d'être reconnue pour son leadership et ses pratiques exemplaires, il nous est important de mettre en relief la structure de gestion qui est derrière le fonctionnement administratif de la division scolaire que l'on a surnommé « Académie de leadership». L'Académie de leadership, tel un couteau suisse, se veut un outil de gestion collaboratif qui se déploie en deux axes : plan de relève et gestion administrative. Sans m'étendre sur ce sujet (le document « Académie de leadership DSFM » est disponible si vous souhaitez obtenir une copie). Le premier axe « plan de relève » se veut un outil qui permet le développement professionnel à trois niveaux distincts :

Axe 1 de l'Académie de leadership : Plan de relève

L'Axe 1 de l'outil « Académie de leadership » qui traite du plan de relève est divisé en trois parties, soit de la salle de classe à la gestion d'une division scolaire. Cette séquence de développement professionnel était nécessaire pour la DSFM pour plusieurs raisons :

1. Au premier niveau, étant une division scolaire de type provincial, en milieu minoritaire, le recrutement d'administrateurs chevronnés qui adhèrent à la philosophie de la division scolaire est de plus en plus difficile. Oui, en milieu urbain nous avons des candidats, mais lorsque nous parlons d'écoles qui se situent à sept heures de route de Winnipeg, les candidats ne se ruent pas aux portes.
2. Au second niveau, afin de nous assurer que les administrateurs nouvellement en poste, ont l'appui nécessaire pour bien effectuer le travail au quotidien, car malgré les cours de maîtrise en administration, il n'y a pas grandes études théoriques qui préparent aussi bien les administrateurs que de compter sur un mentor.
3. Au niveau 2, puisque le leadership collaboratif qui est la base de notre philosophie permet de créer des communautés professionnelles, ces nouvelles directions sont bien entourées et peuvent s'épanouir dans un environnement où elles peuvent partager sans se faire juger.
4. Au niveau 3, à ce niveau l'aspect politico-administratif entre en ligne de compte et c'est à ce niveau où le gestionnaire doit acquérir les connaissances, les outils et le réseau qui lui permettront d'avoir une connaissance de ce qui se fait tant dans les autres divisions scolaires de la province que ce qui se passe au niveau national et international. C'est sans compter qu'à ce niveau, l'aspect « légal » entourant la gestion au quotidien devient un élément important à maîtriser.

En complément d'information, nous ajoutons que bien que nous ne l'apercevons pas dans l'un des trois niveaux, l'axe « plan de relève » inclut aussi tout le travail de recrutement de personnel enseignant que nous faisons tant au Manitoba qu'ailleurs au Canada.

Axe 2 de l'Académie de leadership : Gestion administrative

L'axe 2 de l'outil de gestion « Académie de leadership » traite pour sa part de grandes questions courantes quant à la gestion quotidienne de la division et des écoles. Trois grandes catégories : ressources humaines, programmation et finance. Chaque catégorie est sous la responsabilité soit d'une direction générale adjointe, soit d'un secrétaire-trésorier et est composée de membres des groupes suivants :

- Direction générale adjointe ou secrétaire-trésorier;
- Cadres administratifs divisionnaires;
- Directions d'école;
- Et, selon les sujets, la présidence du syndicat des enseignants (AÉFM).

Il s'agit de groupes de travail consultatifs, et le format priorisé est qu'au courant de l'année scolaire, en groupe, un ou des sujets « systémiques » sont apportés pour des fins de discussions, de développement et de recommandations afin que tous les acteurs de la division scolaire puissent parler et avoir une compréhension commune des enjeux de part et d'autre (divisionnaires versus dans les écoles) et ainsi parler le même langage pour arriver à des solutions ou des compromis.

Bien que l'Académie de leadership se veuille un outil efficace de gestion, la DSFM a développé aussi d'autres pratiques de gestion efficace. En voici quelques-unes :

- Rencontres avec administrateurs (en mode présentiel) moins fréquentes, mais d'une durée de deux jours pour maximiser le travail. Ceci permet aux administrateurs dont l'école est à plus de 200 km de réduire le nombre d'aller-retour entre rencontres divisionnaires et leurs écoles;
- Achats regroupés;
- Travail en collaboration avec les organisations communautaires partenaires de la DSFM quant à offrir des services complémentaires aux élèves et aux parents :
    - Services d'alphabétisation aux parents,
    - Aide aux devoirs,
    - Littératie financière,
    - Placement de stage,
    - Projets culturels,
    - Accueils des nouveaux arrivants,
    - Clinique de santé,
    - Projets avec les ainés francophones, etc.

  À cet égard, la DSFM a créé ce qu'on appelle les comités communautaires où les acteurs d'une même région ou de communautés avoisinantes peuvent se rencontrer afin de mettre en commun nos forces et offrir plus de services localement;
- Utilisation d'outils technologiques pour offrir des cours à distance ainsi que des ateliers;
- Système de gestion de données intégrées (finance, ressources humaines, pédagogie et services aux élèves);
- Gestion des problèmes informatiques à distance;
- Collaboration avec entreprises locales afin de minimiser les coûts de déplacements en entretien.

Finalement, une autre pratique gagnante fut de faire l'analyse technique de chaque poste administratif, ceci pour deux raisons : au fil des années, les gens exécutent des tâches sans vraiment se poser des questions, par habitude, mais avec le temps, avec la technologie, nous voulions nous assurer que les rôles et responsabilités étaient clairs pour tous. Dans un deuxième temps, cette analyse nous a aussi permis de mieux comprendre si les postes que nous avions depuis toutes ces années répondaient aux besoins de notre plan stratégique.

PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES À LA DSFM

Campus des petites écoles

La gestion d'une division scolaire de nature provinciale est complexe, et souvent parsemée de défis qu'une division scolaire régionale ne vivrait pas. Et cela demande à être innovant surtout lorsque vient le temps d'appuyer les petites écoles en milieu rural. Afin de permettre aux élèves de ces écoles d'avoir accès à une programmation des plus complètes, donc incluant un plus grand éventail de cours permettant l'obtention du diplôme, une division scolaire doit être particulièrement créative. Et la DSFM se démarque par la création d'un Campus des petites écoles. En fait, il s'agit ici de cours de type synchrone qui sont offerts à partir d'un point central (donc d'une école), mais offert dans six autres écoles de la province permettant ainsi de pouvoir offrir aux élèves une plus grande variété de cours optionnels localement.

Activités scolaires et camps identitaires

La DSFM, afin de répondre aux besoins de ses écoles en termes de programmation de leadership et de construction identitaires, offre à ses élèves une variété de camps permettant à l'ensemble des niveaux scolaires d'avoir accès.

Sans contredit, le fleuron de cette programmation est JMCA (Jeunes manitobains des communautés associés) qui se veut une formation menant à développer, dans chacune de nos écoles, des leaders qui redonneront non seulement à leurs écoles locales, mais aussi à la communauté francophone. Ce concept de camp de leadership fut repris par plusieurs conseils scolaires francophones au pays et son succès n'est plus à prouver.

https://www.dsfm.mb.ca/ScriptorWeb/scripto.asp?resultat=399426

RÉUSSITE SCOLAIRE VERSUS RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Trop souvent voit-on l'école être attachée à la réussite scolaire sans toutefois être rattachée à la réussite éducative? Bien que la réussite scolaire soit très importante, elle laisse toutefois de côté d'importants pans du développement humain.

Voici une définition des deux réussites, mettant en relief les différences.

La réussite scolaire est synonyme de complétion, avec succès, d'un parcours scolaire. Ce parcours est déterminé par le ministère de l'Éducation d'une province ou d'un territoire et requiert, pour l'élève, d'accumuler un minimum de crédits permettant l'obtention d'un diplôme. La réussite scolaire est donc directement reliée à une réussite ou un succès.

La réussite éducative est plus large que la réussite scolaire. Bien entendu, elle inclut la réussite scolaire, mais elle inclut aussi la socialisation, l'empathie, la communauté dans laquelle un élève habite, sa construction identitaire, l'utilisation des quatre savoirs (savoir cognitif, savoir-être, savoir-faire, savoir y faire) et bien d'autres volets qui sont nécessaires au quotidien. En fait, il s'agit de l'atteinte et la réalisation du plein potentiel, ceci dans un environnement holistique.

La DSFM par le biais de deux de ses trois axes stratégiques et afin de respecter le mandat d'éducation et d'instruction qui lui est conféré par le ministère de l'Éducation, s'assure que les élèves qui lui sont confiés reçoivent une éducation transpersonnelle leur donnant les outils menant à une réussite professionnelle et sociale.

IMPACT ÉCONOMIQUE D'UNE POPULATION BILINGUE

Selon le rapport du *Conference Board of Canada* paru en novembre 2018 portant sur l'impact économique de la population canadienne (hors Québec) officiellement bilingue :

- 8 % de la population du Manitoba est bilingue;
- Les Manitobains officiellement bilingues ont un revenu 5 % plus élevé que les Manitobains unilingues;
- Le taux de chômage chez les Manitobains bilingues est 1 % plus bas que les Manitobains unilingues;
- Que le pourcentage de Manitobains bilingues ayant un emploi est 5,5 % plus élevé que les Manitobains unilingues;
- Que les Manitobains bilingues contribuent au produit intérieur brut à teneur de 5 % de plus que les Manitobains unilingues;
- Et en extrapolant un peu, qui est responsable de ces succès? Ce sont majoritairement les écoles francophones de la DSFM, les écoles qui offrent un programme sérieux d'immersion, et l'Université de Saint-Boniface qui permettent les études supérieures. C'est grâce à ce continuum que nous pouvons compter sur une population bilingue au Manitoba. Sans être chauvine, la province du Manitoba obtient un excellent retour sur son investissement dans l'éducation en français.

http://acufc.ca/wp-content/uploads/2019/01/Etude-Bilinguisme_Conference-Board_2018.11.pdf

RECOMMANDATIONS

La CSFM a le mandat d'offrir l'éducation en français langue première partout en province. Ce mandat lui fut conféré en 1993 lorsque des parents demandèrent à la province, selon les principes de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, d'obtenir la pleine gestion et gouvernance de ses établissements et de son curriculum.

La DSFM est en constante croissance depuis son ouverture en 1994; ceci malgré le fait qu'elle n'a pas l'équivalence en matière d'immobilisation.

Notre 1re recommandation est que le ministère de l'Éducation respecte le droit constitutionnel des francophones d'avoir accès à des écoles là où le nombre le justifie. À cet égard depuis plusieurs années déjà la DSFM informe le ministère de l'Éducation quant à ses besoins en immobilisation. Voici les besoins les plus criants : Transcona, Sage Creek, Portage-la-Prairie, Brandon, Niverville.

Notre 2e recommandation est que le ministère de l'Éducation procède à l'agrandissement des écoles suivantes : Saint-Joachim, Gabrielle-Roy, Gilbert-Rosset.

Notre 3e recommandation est que le ministère de l'Éducation bâtisse pour les élèves de la DSFM, une école des métiers incluant un dortoir afin de répondre aux besoins de tous les élèves francophones qui se dirigent vers la voie des métiers.

Notre 4e recommandation est que chaque école élémentaire puisse compter sur une garderie digne de pouvoir accueillir la clientèle francophone desservie par l'école de quartier.

Notre 5e recommandation est que le ministère de l'Éducation s'assure que l'éducation en français demeure une priorité et que les curricula ne seront pas des traductions des curricula anglais. Les écoles francophones en milieu minoritaire ont beau partager l'aspect « curriculum » avec les divisions scolaires anglophones, il n'en demeure pas moins qu'elles ont aussi un rôle de passeur culturel à transmettre.

Notre 6e recommandation est que le ministère puisse garantir aux francophones que le BEF demeurera une entité (indépendante) dont le mandat est d'appuyer et aider l'éducation en français au niveau de la province.

Notre 7e recommandation est que le ministère de l'Éducation conserve le principe de gouvernement local de proximité en éducation, plus spécifiquement les commissions scolaires et ses élus. Il s'agit, à notre avis, d'un palier de gouvernance qui favorise la participation citoyenne aux décisions qui auront un impact sur le futur de leurs enfants et leur communauté, et qui favorise aussi les échanges « directs » avec les familles.

Notre 8e recommandation est que le ministère de l'Éducation reconnaisse que la DSFM engage des frais quant au transport scolaire qui sont de l'ordre de 300 % plus élevé que les divisions de la majorité et qu'à cet égard, la DSFM demande à la province qu'elle la compense afin de refléter la perte monétaire encourue.

Notre 9e et dernière recommandation est que le gouvernement manitobain (peu importe le parti au pouvoir) se penche sur la mise en œuvre d'une structure interministérielle de gestion par et pour la communauté francophone où les acteurs des domaines suivants seraient unis sous une seule et même enseigne et où ils auraient une voix auprès d'un ou une ministre responsable : santé, éducation, culture, et économie. Afin d'expliquer de façon plus élaborée cette recommandation, permettez-nous de vous présenter le rationnel qui sous-tend une telle demande.

STRUCTURE INTERMINISTÉRIELLE

Une communauté grandit lorsqu'elle est alimentée par ses citoyens, ses organismes et ses futurs concitoyens. Elle fleurit lorsqu'elle compte sur des écoles, des services de garde, des services de santé, des services de loisir, des médias, des accès à la culture, etc. Et ceci est encore plus vrai, mais surtout beaucoup plus crucial lorsqu'il s'agit de communautés en milieu minoritaire qui doivent sans cesse lutter non seulement pour la survie de leur langue, mais qui cherche aussi à bâtir et poser les prémisses d'une culture vivante qui favorise la construction identitaire de chacun de ses membres.

Le Manitoba a la chance de poser un geste significatif et devenir une pionnière au Canada en créant une structure interministérielle qui regrouperait des acteurs des champs suivants : santé, économie, culture, et bien entendu, éducation qui s'étend du berceau à la berçante.

Il ne faut pas se cacher la tête dans le sable. Les divers services qui complémentent une école sont les mêmes services qu'une communauté nécessite. Et si nous nous fions seulement à l'école pour faire le travail, nous ne faisons que mettre un diachylon sur une plaie béante.

Que fait-on lorsqu'une école accueille un élève qui présente des besoins en santé physique? En santé mentale? Est-ce que lesdits problèmes disparaissent après 15 h 30? Ne devrait-on pas avoir une équipe multidisciplinaire qui travaille à donner à ces élèves et leurs parents l'appui nécessaire? Ne devrait-on pas, en tant que société, nous assurer que chacun d'eux à la chance de réussir?

Voici quelques exemples :

1. Sans système de garderie et de service de garde en milieu scolaire, les écoles francophones en milieu minoritaire sont appelées à disparaitre. Pourquoi? Car bien que pour eux le « fait francophone » est super important, las de faire des détours et des kilomètres de route en extra, les parents finiront par choisir ce qui est disponible, accessible et donc plusieurs familles francophones, devant un choix (souvent inexistant), enverront leurs enfants dans une garderie anglaise. La recherche démontre que des enfants placés dans un environnement anglais utiliseront cette langue au dépit de leur langue maternelle. Sachant que nous vivons dans une province où l'anglais est la langue de la majorité, les recherches démontrent également qu'un environnement préscolaire francophone est nécessaire pour la survie de la langue et de la culture.

2. La DSFM a besoin de plus d'écoles afin de desservir les communautés qui n'ont pas accès à une école, et les communautés où l'accès à l'école francophone veut dire une heure de route matin et soir. Il est notoire qu'un enfant qui commence sa scolarité dans un milieu quelconque la continuera, car sa socialisation est l'élément qui le rattache à son école, or sans écoles dans plusieurs coins de la province et particulièrement à Winnipeg, la DSFM perd énormément d'élèves ayants droit qui, par dépit se résignent à fréquenter une école anglophone. Soyons honnête, aimeriez-vous savoir que vos enfants feront une heure d'autobus le matin et une heure d'autobus le soir afin de fréquenter une école francophone? Poser la question c'est y répondre et à cet égard la DSFM a un grand respect aux parents qui choisissent, malgré les défis de transport, d'envoyer leurs enfants dans l'une des 23 écoles de la DSFM.

3. Avec un taux d'analphabétisme élevé dans la population adulte canadienne, avec une communauté d'adultes de nouveaux arrivants francophones qui nécessitent de parfaire leur scolarité, ceci afin d'avoir une chance de pourvoir aux besoins de leurs familles, la communauté francophone doit avoir accès à des écoles d'adultes et des programmes éducatifs d'alphabétisation et de métiers qui leur permettront de contribuer rapidement à la société manitobaine.

4. Soyons (encore plus) honnêtes, l'école est une institution qui date depuis Socrate. Oui, des changements prirent place au fil des années, mais de façon générale, l'école a toujours gardé un modèle traditionnel ou l'enseignement est de type « passation de notions » et plus particulièrement, des notions de type « pédagogique ». L'école n'a jamais eu à jouer un rôle plus large, incluant un rôle de passeur culturel, un rôle de construction identitaire, simplement car il n'y a avait peu ou pas de besoin de le faire. L'élément culturel était, de façon générale, imposé par le milieu majoritaire donc non nécessaire dans le milieu scolaire…mais nous sommes au Canada et il existe deux cultures et il existe deux langues. Et il existe des communautés francophones qui résident en milieu minoritaire et qui doivent compter sur des écoles qui travaillent en collaboration avec les communautés, ceci dans un esprit d'école communautaire.

   Les élèves qui fréquentent les écoles en milieu majoritaire n'ont pas à se battre pour avoir accès à la culture. Elles n'ont pas à se battre pour aller voir un film en anglais, n'ont pas à se battre pour assister à une pièce de théâtre en anglais, faire partie d'équipe de sport en anglais, avoir des loisirs en anglais…vous comprenez la situation. L'école francophone en milieu minoritaire joue donc un rôle prépondérant dans la vitalité et la survie de la communauté francophone, ceci bien entendu, en collaboration et en partenariat avec les organismes communautaires.

   Donc pour revenir à la création d'une structure interministérielle, certes ceci n'est pas glamour, et oui il faut du courage politique, mais elle est essentielle à la réussite des élèves et des communautés en milieu minoritaire. Non seulement est-ce essentiel, mais ce genre de structure pourrait même servir de modèle pour les communautés autochtones, et pourquoi pas les communautés en milieu rural. Mais pour se faire, certaines conditions doivent être mises à la disposition de la communauté.

   Il y a une nécessité de collaboration et d'établir des ponts entre les différents services, ceci afin de permettre aux différentes communautés et aux familles francophones de compter sur des services en français dans leurs communautés respectives. Ceci demande une volonté gouvernementale, nous en convenons, mais n'est-ce pas l'ADN de notre pays? Sommes-nous officiellement bilingues ou est-ce seulement de beaux mots que nous partageons à qui veut l'entendre, mais dont la portée est bien courte?

   Dr Rob Santos, actuel sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation du Manitoba, indique dans le document « *Les conditions de succès des actions favorisant le développement global de l'enfant : état des connaissances* »[16] que quatre avenues

[16] https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1771_CondSucActDeveEnf_EtatConn.pdf

peuvent être explorées en fonction des défis et des ressources dont dispose chaque localité :

1. ne rien faire;
2. augmenter ou renforcer ce qui se fait déjà;
3. diminuer ou interrompre ce qui se fait; ou
4. proposer de nouvelles actions.

Selon Dr Rob Santos, les avenues 2 et 4 peuvent être combinées.

Et nous à la DSFM nous appuyons cette conclusion que nous pouvons favoriser le succès du développement global de nos élèves, nos enfants, en travaillant ensemble. À cet égard, c'est sur cette option que la communauté francophone, par l'entremise de son groupe de travail portant sur l'éducation en français dont fait partie la DSFM, s'est penchée tout récemment afin de faire partie de la solution et non du problème. Bien que jusqu'à présent, les propositions du groupe ont été ignorées, la DSFM espère toujours pouvoir travailler de concert avec le ministère de l'Éducation afin de consolider les acquis en éducation francophone, les faire avancer, ceci afin de s'assurer de la pérennité de la communauté éducative francophone.

Ce même document indique qu'aucune action ne permet, à elle seule, de réduire la proportion d'enfants vulnérables et de favoriser le développement global des enfants. Donc, que de travailler en silo ne règlera pas le problème.

Les dix conditions de succès

Bien que diverses actions existent pour favoriser le développement des enfants, et ce, partout à travers le monde, les conditions essentielles et celles qui apparaissent nécessaires demeurent peu étudiées. Malgré tout, un consensus émerge autour d'un certain nombre de conditions. Nous portons notre attention sur les conditions 1, 2, 3, 6, 9 et 10 qui font état de l'importance du travail en cohésion et en collaboration.

Les 10 conditions de succès des actions sont :

1. Favoriser la collaboration et l'engagement des acteurs;
2. Répondre aux besoins des enfants et des familles;
3. Renforcer les facteurs de protection et diminuer les facteurs de risque;
4. Posséder des caractéristiques de qualité;
5. Tendre vers l'universalisme proportionné;
6. Cibler l'enfant et tous les niveaux d'influence;
7. Être précoces et permettre une continuité jusqu'à huit ans;
8. Permettre une intensité significative ou un cumul significatif;
9. Être complémentaires et cohérentes;
10. Tenir compte des caractéristiques des enfants et des familles visés.

Le développement d'un enfant est constitué de multiples facteurs et d'actions et la collaboration entre les acteurs autour de gestes favorisant le développement des enfants implique de s'entendre sur une vision partagée du développement, de se fixer un but et des objectifs atteignables et concrets, de compter sur les forces de chacun pour les atteindre et de renforcer les liens de partenariat. Grâce à cette collaboration, les acteurs pourront participer au choix, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions.

CONCLUSION

Chers commissaires, nous espérons que ce document a pu vous éclairer et a pu vous donner un portrait plus explicite des défis quotidiens et des pratiques gagnantes de la DSFM.

Sachez que nous sommes très enthousiastes à l'idée qu'un groupe de commissaires externes se penche sur les pratiques éducatives courantes au Manitoba, ceci afin d'améliorer le système présent. Aussi nous aimerions profiter de cette revue provinciale pour vous inviter à venir visiter les écoles de notre division, et bien entendu, discuter avec les commissaires élus.

Nous demeurons à la disposition du comité afin de répondre à d'éventuelles questions.

CDEM

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA | Economic Development Council
for Manitoba Bilingual Municipalities

Le 22 mai 2019

Monsieur Bernard Lesage
Président
Division scolaire franco-manitobaine
1273, chemin Dawson
Lorette (MB) R5K 0S1

Monsieur,

Par la présente, nous désirons signaler notre appui à la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) dans le cadre de la revue complète et indépendante du système d'éducation de la maternelle à la 12e année de la Province du Manitoba. Nous vous soumettons nos commentaires sur un certain nombre de sujets qui sont fidèles à notre mission afin d'aider les membres de la Commission d'étude à mieux comprendre les divers aspects de l'éducation offerte en français en contexte minoritaire. C'est dans la complémentarité de nos rôles respectifs sur le plan communautaire, que nous appuyons la DSFM dans sa mission d'éduquer les jeunes francophones.

La DSFM est un partenaire important de notre secteur jeunesse comme en témoigne notre programme A+ : http://www.affairesaplus.com/. Ce partenariat est l'œuvre d'une collaboration étroite entre nos intervenants et les professionnels de l'enseignement. De plus, des partenaires du monde des finances appuient stratégiquement avec les nombreux bénévoles qui assurent la livraison de certains contenus. La programmation qui est offerte aux jeunes tient compte des résultats d'apprentissage de la Province du Manitoba et de la pédagogie en milieu minoritaire. Grâce à ce partenariat, certains programmes comme la littératie financière de la maternelle à la 3e année, sont exportés dans l'ensemble du réseau canadien. Sans l'appui inconditionnel de la DSFM, nous n'aurions pas été en mesure d'innover et d'assurer une mise en œuvre réussie de notre programmation Affaires A+. De par sa mission, la DSFM a misé sur l'école communautaire citoyenne et cette ouverture permet aux organismes d'appuyer cette dernière d'une façon bilatérale. En milieu minoritaire, l'appui des organismes communautaires est essentiel pour aider à co-construire des projets éducatifs qui assurent le développement de la communauté. Le chantier de l'éducation francophone en milieu minoritaire repose sur ce prolongement naturel qui assure la vitalité et la pérennité de la francophonie. Il est important de noter que la DSFM couvre un large territoire dont plusieurs ont une grande population métisse francophone. Grâce à son système de représentation avec les comités scolaires et la Commission scolaire, ils sont en mesure de faire émerger ces réalités locales du bas vers le haut. C'est en misant sur des pratiques endogènes qu'ils façonnent l'épanouissement de nos communautés rurales et urbaines. D'ailleurs, ils ont même reconnu le caractère distinct des communautés métisses d'une façon officielle dès l'ouverture de la Commission scolaire en 1994 et ils assurent une programmation qui tient compte de la littératie

.../2

200–614, rue Des Meurons Street
Saint-Boniface (MB) R2H 2P9
Téléphone / Telephone 204 925 2320
Sans frais / Toll Free 1 800 990 2332
cdem@cdem.com
CDEM.COM

communautaire, personnelle et scolaire. L'autonomie et la responsabilisation sur le plan local permet d'offrir cette équité sur le plan social et communautaire. Le poids du ministère ne doit pas freiner ce genre de dynamique.

Sur le plan de notre partenariat, nous bénéficions des espaces communautaires qui sont disponibles dans les écoles de la DSFM. Ces espaces physiques sont essentiels pour la livraison de nos programmes. Les infrastructures d'une école communautaire permettent de créer des environnements propices à la coopération. Sur le plan de la collaboration, nous misons sur plusieurs stratégies qui impliquent la formation continue de certains professionnels et de bénévoles pour la livraison de programmes. L'ouverture souple et flexible de la DSFM pour le partage de ses locaux et de ses infrastructures, nous permet d'offrir toute une gamme de programmes et de projets. L'an passé, nous avons pu rejoindre plus de 3 700 jeunes.

Nous tenons aussi à signaler que l'ensemble de ces programmes permet d'effectuer un changement de culture auprès de la prochaine génération sur le plan de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Sur le plan identitaire, ces initiatives tiennent compte du milieu et du contexte socio-économique de la diaspora francophone du Manitoba. De par sa mission, la DSFM respecte ainsi les caractéristiques communautaires et les attributs variés des nombreuses collectivités de la francophonie manitobaine. Le rôle de l'école en milieu minoritaire est d'assurer la réussite scolaire et identitaire. De plus, c'est en communautarisant sa programmation qu'elle est en mesure d'assurer la revitalisation des communautés francophones.

En terminant, nous tenons à rappeler à la Commission de la maternelle à la 12e année, que nous sommes nombreux à appuyer la DSFM parce que sans eux, le projet de société de la francophonie manitobaine serait impossible à réaliser. Nous espérons que ces commentaires vous aideront à mieux comprendre le caractère distinct du système scolaire francophone qui est soucieux de son rôle de premier plan dans le maintien et le développement de nos communautés et cela tout en respectant les couleurs locales.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur général,

Louis Allain

c.c. Alain Laberge, Directeur général (DSFM)

Pluri-elles (Manitoba) Inc.
420, rue Des Meurons, unité 114
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2N9

Téléphone 204-233-1735 poste
Télécopieur 204-233-0277
1-800-207-5874
www.pluri-elles.mb.ca
pluridg@pluri-elles.mb.ca

Winnipeg, le 24 mai 2019

Monsieur Bernard Lesage, président
Division scolaire franco-manitobaine
1263, chemin Dawson
Lorette (MB) R0A 0Y0

Cher Monsieur Lesage,

Cette lettre a pour but d'apporter un appui à la Division scolaire franco-manitobaine dans le cadre de la revue complète et indépendante du système d'éducation de la maternelle à la 12e année de la province du Manitoba. La DSFM est un partenaire exceptionnel pour notre organisation, Pluri-elles offrent des programmes pour les jeunes dans les écoles ainsi que pour les adultes entourant les enfants, et ce pour s'assurer de leur réussite scolaire.

Nous vous faisons parvenir des exemples concrets pour les membres de la Commission d'étude pour mieux comprendre les bienfaits des actions et des décisions de la DSFM pour les jeunes de la maternelle à la 12e année.

Pluri-elles offre, grâce à Centraide Winnipeg et le programme de langue officielle en enseignement (PLOE), le programme d'aide aux devoirs pour permettre aux enfants qui ont besoin d'aide de bien comprendre la matière pour suivre le curriculum et pour ne pas avoir un retard. Ce programme est offert cette année dans plus de 10 écoles avec 558 jeunes qui y ont participé. ***Comme vous pouvez le remarquer, la DSFM a autorisé nos programmes pour s'assurer de la réussite scolaire de ses jeunes.***

Nous le savons très bien que l'adulte entourant l'enfant doit avoir les capacités de l'aider pour ses devoirs et pour participer pleinement à son éducation. Pluri-elles offre, grâce à Éducation Manitoba, PLOE et Centraide les programmes d'alphabétisation et des compétences essentielles dans 10 écoles (550 personnes). Ces programmes aident l'adulte à améliorer ses connaissances pour aider l'enfant et pour fonctionner dans un monde en rapide évolution. ***Comme vous pouvez le remarquer, la DSFM a autorisé nos programmes pour s'assurer que le parent comprend très bien son rôle de mentor auprès de son enfant et qu'il a la possibilité de l'aider pour assurer sa réussite scolaire.***

Nous avons aussi un lien direct avec les écoles pour apporter de l'aide avec nos travailleuses sociales, certains ateliers sont offerts pour le bien-être des jeunes. Ces programmes sont financés par Agence de la santé publique du Canada ainsi que Services à la famille, Manitoba. Que ce soit le développement personnel, le counselling, la violence (intimidation), Racine de l'empathie ou toute autre formation pour aider le jeune à être un citoyen responsable de ces gestes et de ses actions.

Ces trois exemples de programmations vous démontrent que la DSFM travaille de concert avec ces partenaires pour assurer la réussite de ses élèves et pour leur permettre de développer tous les outils nécessaires à contribuer à la société de demain.

Pluri-elles adhère pleinement à l'implantation du continuum d'éducation en français tout au long de la vie. Notre organisme est un partenaire en offrant l'aide aux devoirs, l'alphabétisation des adultes et autres formations et soutiens pour les écoles.

Selon l'article 23, est bien entendu le droit d'un parent canadien de faire instruire ses enfants dans la langue de la minorité, soit en français ou en anglais mais il y a plus que cela. Il faut y rattaché la culture, selon le jugement Mahé :
(*Mahe (Mahe c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S. 342), aux paragraphes 31-32) « *L'article 23 cherche à atteindre le maintien et l'épanouissement de la langue de la minorité en accordant aux parents appartenant à la minorité linguistique un enseignement dispensé dans leur langue partout au Canada. La garantie est indissociable d'une préoccupation à l'égard de la culture véhiculée par la langue en question. Une langue est plus qu'un simple moyen de communication ; elle fait partie intégrante de l'identité et de la culture du peuple qui la parle*».

L'article 23 garantit aussi le droit à l'instruction dans la langue de la minorité et tant qu'outil pour combattre l'assimilation. L'école en français est l'endroit par excellence pour la combattre. Sans nos écoles, nous ne pourrions pas répondre à l'article 23.

Alors, chers membres de la Commission, nous espérons que ces exemples et nous pourrions vous en donner encore plus, vous démontre la nécessité des écoles française au Manitoba et que la DSFM est essentielle pour le développement des jeunes et des communautés.

Veuillez agréer, Monsieur Lesage, nos sincères remerciements pour tout le travail de la DSFM.

La présidente,

Michèle Lécuyer-Hutton

Michèle Lécuyer-Hutton

S F M

Société de la francophonie manitobaine

Le 28 mai 2019

Monsieur Bernard Lesage
Président
Commission scolaire franco-manitobaine
Case postale 204
1263, chemin Dawson
Lorette (Manitoba) R0A 0Y0

Monsieur le Président,

Cette lettre a pour but de vous communiquer l'appui de la Société de la francophonie manitobaine (SFM) avec le dépôt de la soumission écrite et du mémoire de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) dans le cadre de la revue complète et indépendante du système d'éducation élémentaire et secondaire de notre province menée par la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12e année du Manitoba. L'éducation en français au Manitoba a connu une histoire mouvementée et cette revue est un moment opportun pour réaffirmer et renforcer l'éducation en français dans notre province. Comme partenaire pour l'éducation en français, la SFM est heureuse de pouvoir appuyer les démarches de la DSFM.

La SFM veut profiter de cette occasion pour faire valoir deux éléments, que présente la DSFM, dans le cadre de la revue. D'abord, il est important de réaffirmer les obligations de la province par rapport à l'éducation de langue minoritaire et de souligner l'engagement de ce gouvernement avec l'adoption de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine. Ensuite, la SFM aimerait réitérer une des recommandations des partenaires pour l'éducation en français qui avait été acheminée au gouvernement l'an passé, soit la création d'une nouvelle structure administrative regroupant le continuum en éducation de langue française.

Comme vous le savez bien, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés accorde le droit à l'éducation à la minorité francophone du Manitoba. Au-delà d'une simple obligation, la Cour suprême du Canada affirme, en 1990 dans la cause *Mahé c. Alberta*, que l'objet de cet article est de « maintenir les deux langues officielles du Canada ainsi que les cultures qu'elles représentent et à favoriser l'épanouissement de chacune de ces langues ». De plus, la Cour confirme, dans son jugement, que l'article 23 a un « caractère réparateur » cherchant à empêcher l'assimilation des minorités linguistiques.

...../2

147, boulevard Provencher, unité 106 Saint-Boniface (MB) R2H 0G2
Téléphone : 204-233-4915 • Sans frais 1-800-665-4443 • Télécopieur : 204-977-8551
sfm@sfm.mb.ca • www.sfm.mb.ca

Le présent gouvernement s'est engagé, dans sa Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, à favoriser l'avancement de la francophonie au Manitoba. Il va sans dire qu'il demeure donc fondamental de conserver le droit à la gestion scolaire et de continuer à appuyer la croissance des effectifs de la DSFM. La responsabilité de la DSFM dépasse largement l'instruction en français – la DSFM joue un rôle essentiel pour le maintien et l'épanouissement de la culture francophone du Manitoba. Ce double mandat éducatif et culturel définit bien la particularité de la DSFM et de son rôle pour la communauté francophone minoritaire.

Par ailleurs, l'autre recommandation sur lequel la SFM espère pouvoir mettre l'accent est par rapport à un plan provincial coordonné pour la prestation des services d'éducation en français pour tout le continuum d'éducation : du berceau jusqu'à la berçante. Tout comme avec la création de la Régie des services de santé partagés du Manitoba, une telle planification favorise une utilisation optimale des ressources, y compris les ressources humaines, financières et en capital, à l'échelle de la province. Le but ultime étant d'améliorer l'accès à l'éducation en français ainsi que la qualité de l'éducation.

L'objectif est de positionner la francophonie manitobaine au cœur de la planification de l'éducation en français au Manitoba, du préscolaire jusqu'à l'éducation permanente, en passant par le système scolaire (FL1 et FL2) et les institutions postsecondaires. Tout comme la Régie des services de santé partagés du Manitoba, nous croyons que cette structure serait innovatrice et permettrait de réunir tous les acteurs qui touchent de près et de loin à l'éducation en français au Manitoba.

Comme l'indiquait à l'époque le ministre Goertzen par rapport aux services de santé, il n'est ni efficace ni efficient que les différents intervenants planifient de manière relativement isolée les uns des autres. C'est pourquoi une nouvelle approche qui implique directement tout le continuum en éducation en français a le potentiel de permettre l'offre de meilleurs services aux Manitobains tout en maximisant l'utilisation des ressources.

L'éducation en français au Manitoba ajoute à la richesse de notre province. La SFM compte ainsi réitérer son soutien auprès de la DSFM pour le dépôt de ses documents auprès de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12e année du Manitoba.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Christian Monnin
JMB/mm
cc M. Alain Laberge, Directeur général, DSFM

Université de
Saint-Boniface
Une éducation supérieure depuis 1818

Le 30 avril 2019

Monsieur Bernard Lesage, président
Division scolaire franco-manitobaine
1263, chemin Dawson
Lorette (MB) R0A 0Y0

Cher Monsieur Lesage,

Le but de la présente est d'apporter un appui à la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) dans le cadre de la revue complète et indépendante du système d'éducation de la maternelle à la 12e année de la province du Manitoba. Nous faisons parvenir nos commentaires sur un certain nombre de sujets afin d'aider les membres de la Commission d'étude à mieux comprendre les divers aspects de l'éducation offerte en français et à élaborer des recommandations en tenant compte des caractéristiques et des retombées des rapports de collaboration entre la DSFM et l'Université de Saint-Boniface (USB). Nous voulons faire ressortir quelques aspects des projets et des réalisations qui assurent une collaboration fructueuse entre l'USB et la DSFM permettant à chaque entité éducative, soutenue par le ministère de l'Éducation et de la Formation, d'atteindre ses propres objectifs à l'intérieur de son mandat respectif.

La DSFM est un partenaire privilégié de notre établissement. L'atteinte de l'excellence en matière de réussite scolaire par les élèves de la DSFM contribue directement à la haute qualité de l'enseignement et de la recherche au niveau collégial et universitaire. Le partenariat entre la DSFM et l'USB est conçu en termes de continuum. Les objectifs atteints par la DSFM assurent la réussite des programmes de l'USB et, inversement, la qualité de programmes d'études de l'USB exerce une influence sur l'éducation primaire et secondaire offerte en français.

L'USB prépare bon nombre d'enseignants et d'enseignantes, d'auxiliaires d'enseignement (également des diplômés du programme d'éducation de la jeune enfance) qui comprennent bien les défis du développement identitaire, les enjeux du bilinguisme dans ses multiples dimensions (cognitive, socioculturelle, langagière) et de la transmission de la langue en milieu minoritaire.

Étant donné qu'un bon nombre de finissants de la DSFM choisissent la carrière d'enseignant et, une fois leur diplôme universitaire obtenu, œuvrent dans le système scolaire d'immersion française, l'excellence en matière de réussite scolaire à la DSFM permet aux élèves de ce système scolaire d'immersion d'atteindre de meilleurs résultats.

La DSFM et l'USB ont mis sur pied un Comité de liaison afin d'assurer une communication efficace entre les deux institutions et ainsi, de faire face aux défis communs qui existent en milieu minoritaire. Depuis, la DSFM offre plus de placements dans leurs écoles à nos stagiaires, plus de nos

.../2

200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7, Canada • Téléphone : 204-233-0210 • Télécopieur : 204-237-3240 • ustboniface.ca

diplômées et diplômés comblent des postes d'enseignement dans les écoles de la DSFM et de nombreux invitées et invités se rendent dans nos cours afin d'appuyer nos professeures et professeurs. De plus, les deux partenaires mettent en commun leurs ressources et leurs expertises au bénéfice de chacun.

La DSFM et l'USB occupent donc tous les deux une place primordiale dans le continuum éducatif de la francophonie du Manitoba et s'appuient en tant que partenaires communautaires privilégiés. L'USB et la DSFM adhèrent parallèlement à de nombreux défis et valeurs, tels que le développement de la fierté francophone, l'épanouissement de la communauté francophone du Manitoba, la revendication des droits, des services et des acquis pour la francophonie, le développement des compétences langagières à l'oral et à l'écrit et l'usage croissant de la langue française dans divers contextes, la construction identitaire francophone, la formation de personnes bilingues, productives et épanouies.

Continuum éducatif en français

L'éducation constitue la stratégie la plus importante que les minorités linguistiques mettent en œuvre partout au Canada pour assurer le développement de la vitalité du fait francophone en milieu minoritaire. En effet, le continuum éducatif en français réunissant l'éducation de la jeune enfance en français, l'éducation scolaire français langue première (FL1 – divisions scolaires francophones) et français langue seconde (FL2 – programmes d'immersion), ainsi que l'éducation postsecondaire en français, est devenue la colonne vertébrale des minorités francophones à travers le Canada.

Le continuum éducatif en français a pour but de permettre aux jeunes de faire toute leur éducation en français, de la jeune enfance jusqu'aux études postsecondaires, c'est-à-dire, de passer au moins une vingtaine d'années au sein de ce continuum éducatif. On vise cet objectif en milieu minoritaire dans le but de forger au maximum les compétences en français des jeunes et (du moins dans le volet francophone du continuum) de cultiver chez les jeunes un sentiment d'appartenance et d'engagement envers la francophonie provinciale et canadienne et un attachement durable à la langue française. L'atteinte de ces objectifs est d'une importance primordiale pour le développement de la francophonie canadienne et de citoyens officiellement bilingues pleinement outillés pour contribuer au développement de la province et du pays sur le plan économique, culturel et social.

Impact économique du continuum éducatif

Dans son rapport de novembre 2018, intitulé *Le Bilinguisme anglais-français hors Québec : un portrait économique des bilingues au Canada* (voir : http://acufc.ca/wp-content/uploads/2019/01/Etude-Bilinguisme_Conference-Board_2018.11.pdf), *Le Conference Board du Canada* présente des données très instructives sur la contribution économique des citoyens officiellement bilingues. Quant aux données relatives au Manitoba, il est important de souligner un certain nombre de faits saillants :

- Les Manitobains bilingues gagnent environ 5 % de plus que les Manitobains unilingues.
- Le taux de chômage chez les Manitobains bilingues est de 1 % de moins que celui que l'on constate parmi les Manitobains unilingues.
- Le taux de participation au marché du travail est de 5,5 % plus fort parmi les Manitobains bilingues que chez les Manitobains unilingues.
- Le produit intérieur brut (PIB) par tête est plus élevé d'environ 5 % parmi les Manitobains bilingues que chez les Manitobains unilingues.

.../3

Qui produit ces Manitobains bilingues qui sont d'une aussi grande importance économique? Grâce à l'éducation de qualité qu'elle offre en français, la DSFM fait une contribution des plus importantes à la création de finissants bilingues qui rentreront quelques années plus tard sur le marché du travail, une fois leurs études postsecondaires terminées.

La relation USB-DSFM au sein du continuum manitobain

L'USB adhère pleinement à l'implantation du concept du continuum éducatif en français au Manitoba. Pour ce faire, elle travaille étroitement avec tous les autres acteurs éducatifs faisant partie du continuum, mais sa relation avec la DSFM est sans aucun doute la plus importante de toutes. Pour mieux cimenter cette relation, l'USB et la DSFM ont mis sur pied en 2017 un groupe de liaison réunissant un certain nombre de cadres (le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, et le directeur du recrutement et des services aux étudiants du côté de l'USB et le directeur général, le directeur adjoint aux ressources humaines et le directeur adjoint à la programmation du côté de la DSFM). Ce groupe permet à l'USB et à la DSFM de s'assurer à tout moment que la relation entre les deux institutions soit forte et de renforcer la capacité de collaboration et d'actions concertées.

Un exemple concret des résultats découlant du travail du groupe de liaison est la proposition que l'USB et la DSFM ont faite ensemble en juin 2018 auprès du ministère de l'Éducation et de la Formation pour rassembler tous les acteurs éducatifs du continuum éducatif FL1 et FL2 dans le but d'établir ensemble une stratégie provinciale servant à répondre à la pénurie d'enseignants scolaires existant au sein de la DSFM et des programmes d'immersion.

Le nombre de finissants de la DSFM qui choisissent de poursuivre leurs études à l'USB est un autre indice que le continuum est fort. Malgré le fait que ce ne soit pas tous les finissants de la DSFM qui choisissent de poursuivre leurs études au niveau postsecondaire, malgré le fait que l'USB n'offre pas tous les programmes d'études qui peuvent intéresser ces finissants et, enfin, malgré le fait que les finissants peuvent facilement choisir de faire leurs études postsecondaires en anglais (la quasi-totalité des finissants étant parfaitement bilingues), un pourcentage important des finissants de la DSFM décide de poursuivre leurs études postsecondaires à l'USB. Au cours des cinq dernières années, l'USB a recruté les pourcentages suivants de chaque diplomation de la DSFM :

Année	Pourcentage recruté (DSFM)
2013	28 % (sur 354 finissants)
2014	29 % (322)
2015	23 % (324)
2016	34 % (342)
2017	28 % (324)
2018	26 % (378)

Les finissants de la DSFM constituent une proportion croissante de la population étudiante de l'USB. Au cours des cinq dernières années, ce pourcentage est passé de 23 % à 26 % de l'effectif étudiant de l'Université :

2013-14 :	28 %
2014-15 :	31 %
2015-16 :	30 %
2016-17 :	26 %
2017-18 :	28 %

Chapeauté par sa Division de l'éducation permanente, l'USB travaille étroitement avec la DSFM pour développer une stratégie commune pour faciliter la transition vers le postsecondaire. Cette initiative découle du travail important accompli par le comité de liaison.

La DSFM participe, à son tour, activement au programme *Étudiant d'un jour*, coordonné par la Division de l'éducation permanente. Les étudiants suivent des cours universitaires et collégiaux pour une journée à l'USB (huit jours individuels en mars).

Des missions éducatives qui se complètent
La présence des finissants de la DSFM sur le campus de l'USB assure plus que toute autre chose la relation étroite qui doit exister à tout moment entre l'USB et la communauté francophone de la province et permet à l'USB de mieux rester fidèle à sa mission institutionnelle.

Les finissants de la DSFM arrivent à l'USB déjà très bien préparés sur les plans académique, langagier et identitaire grâce à leur parcours scolaire de 13 ans au sein de la DSFM. Il s'agit, à l'USB, de prolonger ce triple parcours au niveau postsecondaire afin de mieux contribuer au développement de la francophonie manitobaine par le biais de l'éducation. En effet, les finissants de la DSFM qui deviennent par la suite diplômés de l'USB finissent un peu plus tard par devenir les leaders de la francophonie manitobaine et de la société manitobaine en général. C'est le riche résultat d'efforts collaboratifs déployés tout au long du continuum éducatif, de la petite enfance à l'USB, en passant par la DSFM.

Services aux étudiants et étudiantes
Grâce à la programmation d'Éducation artistique, les services culturels et les équipes sportives animés par les diverses écoles de la DSFM, l'USB réussit à recruter des étudiants et étudiantes qui démontrent un réel engagement à la vie étudiante, à l'effervescence socioculturelle et à l'excellence sportive sur le campus. Par l'entremise de programmes comme « JMCA », la DSFM cultive le leadership chez les élèves qui deviennent ensuite nos étudiants et des membres exemplaires de la communauté.

Partage de ressources et d'expertises
Dans le cadre de collaboration entre l'USB et de la DSFM, trois types d'interventions expérientielles ont été envisagés et réalisés :

- Activité pour les élèves de la DSFM sur le campus de l'USB avec l'encadrement d'un professeur USB et d'un enseignant DSFM.
- Activité dans la communauté pour les élèves de la DSFM et les étudiants de l'USB avec l'encadrement d'un professeur USB et d'un enseignant DSFM.

- Activité pour les élèves de la DSFM dans leur école avec l'encadrement d'un professeur USB et d'un enseignant DSFM.

Il faut également signaler la participation de professeurs et d'étudiants de l'USB à des activités de la DSFM, tout comme l'offre d'un appui pédagogique de nos professeurs à l'élaboration des initiatives d'enseignement de la DSFM.

Recherche
La DSFM fournit un environnement qui se prête bien à la recherche et ouvre souvent ses portes à certains des chercheurs de l'USB. Voici quelques sujets de recherche sur lesquels nos professeurs se sont penchés au cours des dernières années : questions identitaires, insécurité linguistique, santé mentale en milieu minoritaire, administration scolaire en milieu minoritaire.

Pour aider la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12e année du Manitoba à élaborer ses recommandations portant sur l'avenir du système scolaire, nous sommes bien prêts à fournir d'autres informations au sujet de la collaboration entre notre université et la DSFM.

Veuillez agréer, Monsieur Lesage, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le recteur,

Gabor Csepregi

c. c. Alain Laberge, directeur général DSFM